

La Directive Régionale
 C.Gal. 4
 3
 2A
 2B
 1A
 1B. ~~RP~~
 C.Gal. 3
 2
 1A 1B
 1B. C.K.

F.E.P.
 C.Sup. ~~RP~~
 Cntr. 2A ~~UV~~
 2B PLG
 Cntr. 1A ~~RD~~
 1B
 Cntr. 2A ~~RD~~
 2B
 Cntr. 1A ~~RP~~
 1B

Cntr. 3 ~~RP~~
 2
 1
 Cntr. 8c

ÉCOLE ET EDUCATION

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
— C.F.T.C. —

SOMMAIRE

Le Congrès de Pâques	1	Les Traitements	6
Opinions sur la liberté d'enseignement (Lacroix)	2	Pédagogie	10
La manifestation de protestation ..	1	La lecture à la section préparatoire	13
Les rapports internationaux, par P. Vignaux	3	Vie des sections et des catégories ..	15
Les relations syndicales internationales et la C. F. T. C. (Bouladoux)	4	Chronique bibliographique ..	20
		Au « Bulletin Officiel »	25

DÉCLARATION DE PRINCIPES

(EXTRAIT DES STATUTS)

Il est formé entre les Personnels du **Ministère de l'Éducation Nationale** et détachés qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat basé sur les dispositions du Livre III, titre I du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale (1).

Ce groupement prend le nom de **Syndicat général de l'Education nationale**.

Le Syndicat déclare s'inspirer dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté;

— de l'attachement de ses membres à l'école publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social;

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat;

— de la conviction que l'Enseignement Public contribue à former de futurs citoyens non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public.

Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes.

Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

Bureau National

Président : E. Coornaert, 3, rue Paillet, Paris-V^e.

Secrétaire général : G. Raynaud de Lage,
16, rue Gouraud, Saint-Cloud (S.-et-O.).

Secr. administrative : Mlle Guillard, 36 rue de la République, St-Mandé (Seine).

Secr. d'Ecole et Education : G. Giry, 66, rue du Cardinal-Lemoine, Paris V^e.

Trésorerie : Mlle Valiquet, 5, quai de Montebello, Paris V^e.

Secr. des personnels administratifs :

Beaux-Arts : R. Lagrange, 8, rue Beauséjour, Arcueil (Seine).

Educ. Nationale : Henry, 70, bd Jean-Jaurès, Clichy (Seine).

Secr. du personnel des « Arts et Lettres » :

Musées : J. Charbonneaux, 6, av. du Maine, Paris-XIV^e.

Bibliothèques : Leguay, 5, rue Michelet, Paris.

Archives : Mlle Lanhers, 141, rue St-Dominique, Paris.

Secr. pour l'enseign. supérieur : Trochain, 31, r. de l'Université, Montpellier (Hérault).

Secr. de facultés : M. Dupas, faculté de Lille.

Secr. pour l'enseign. du 2^e degré : Labigne, 16, r. Gounod, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Secr. pour l'enseign. technique : Salvaire, rue de l'Ecu, Reims.

Mlle Baudoire, 95, rue de Crimée, Paris.

Secré. pour l'enseign. du 1^{er} degré : M. Besnard, 6, rue Carnot, Levallois (Seine).

Recherche scientifique : Mlle Oswald, 171, bd Saint-Germain, Paris.

Secrétaire des catégories du second degré :

Lycées de j. f. : Mlle Bernaux, 14 bis, rue Mouton-Duvernet, Paris-XIV^e.

Lycées de garçons : Marion, 10, rue Achille-Luchaire, Paris-XIV^e.

Collèges classiques : Leroy, 67, mail Albert-I^{er}, Amiens.

Collèges modernes : Thirion, 55, ter, bd de Versailles, Suresnes (Seine).

Délégués d'enseignement : F. Rivet, 17, rue Bonaparte, Paris-VI^e.

Préparateurs : Mme Biraud, 67, rue Madame, Paris-VI^e.

Prof. adjoints : Quenu, 94, rue Nationale, Armentières (Nord).

Surveillantes générales : Mme Malouvier, lycée, cours de Vincennes.

Maîtres d'internat : Ducrot, au Lycée Janson, 106, rue de la Pompe, Paris-XVI^e.

Education musicale : Mme Souriac, 26, rue Desrenaudes, Paris-XVII^e.

Dessin : J. Aufort, 23, rue Truffaut, Paris-XVII^e.

Travaux manuels : Mlle Robin, 7, rue Livingstone, Paris-XVIII^e.

Education physique : Mme Garat, 30, rue Cler, Paris-VII^e.

Classes élémentaires : Mme Boudard, prof. au lycée Carnot.

Maîtresses primaires : Mlle Deblut, 14, rue Etex, Paris-XVIII^e.

Dames secrétaires : Mlle Delcourt, 141, bd Brune, Paris-XIV^e ; Mlle Flory, 8, rue Etienne-Jodelle, Paris-XVIII^e.

Responsables des Commissions :

Commission pédagogique : Mlle Derrien, 36 ter, rue Cécile-Donan, Clamart (Seine).

R. Perrin, 4, avenue de Vorges, Vincennes (Seine).

Commission des Traitements :

H. Rouxeville, 14, rue Cernuschi, Paris-XVII^e.

Tonnaire, 7, rue Lesdiguières, Paris-IV^e.
J. Bazin, 16, rue Claude-Decaen, Paris-XII^e.

Liaison avec la Société des Agrégés : Allard, 32, boul. Diderot, Paris-XII^e.

Liaison avec la « franco-ancienne » : M. Fabre, lycée de garçons de Saint-Cloud.

Liaison avec le Comité de la Paix : Allard, 32, boul. Diderot, Paris-XII^e.

★ CONGRÈS DE PAQUES ★

15, 16 et 17 Avril 1946

15 Avril

9 h. : Réunions des Commissions.

14 h. : Rapport moral et financier.

Par Raynaud de Lage et M^{me} Valiquet.

Rapport sur École et Education.

Par Guy.

16 Avril

9 h. : Technique syndicale et propagande.

Par Quenu.

16 Avril (suite)

14 h. : Rapports sur la grève.

17 h. : Où en est la réforme de l'enseignement ?

17 Avril

9 h. : Les traitements.

Par Rouxeville.

14 h. : Réélections au Comité national.

15 h. : Relations du S.G.E.N. avec la C.F.T.C. et la fédération des fonctionnaires.

LA MANIFESTATION DE PROTESTATION

du Mercredi 12 Décembre

Une circulaire n° 45, de la Fédération Générale des Syndicats Chrétiens de Fonctionnaires, datée du 8 décembre, faisait connaître au S.G.E.N. l'insuccès des efforts commencés au mois de mai dernier auprès du ministre des Finances, et la nécessité de « s'associer à une manifestation symbolique consistant en un arrêt du travail de deux ou trois heures, le mercredi 12 décembre. »

Le S.G.E.N., en la personne des membres du Bureau National, examina la situation. D'une part, le Congrès s'était montré divisé sur le principe de la grève, d'autre part il était grave de se désolidariser d'avec la Fédération des Fonctionnaires de la C.F.T.C. et de ne pas concerter l'action dans les établissements avec les Syndicats de la F.G.E.

En conséquence il fut décidé de ne pas imposer de consigne impérative au nom de la discipline Syndicale, le Congrès ne s'étant pas prononcé.

Les syndiqués furent invités à interrompre leur travail, au moins durant une heure (en assurant la surveillance des élèves) et à adapter cette directive aux situations locales pour tenter d'obtenir l'unanimité.

Cependant, d'après les renseignements reçus ultérieurement, la manifestation fut à peu près générale quoique de formes et de modalités variables.

Cette expérience, ainsi que les démarches adressées par les Académies, prouvent :

1^o Qu'il faut mettre à l'ordre du jour du prochain congrès le problème de la grève dans l'Enseignement; d'ici là organiser une consultation des sections.

2^o Qu'il faut resserrer les liens entre les sections, les Académies et Paris.

Sur le fond de la question, c'est-à-dire sur les améliorations pécuniaires annonçant et précédant le reclassement des fonctionnaires, il y a lieu de remarquer que le texte de la Fédération des Fonctionnaires C.F.T.C. indiquait les points que les débats de la Constituante ont mis en lumière :

a) Les répercussions du déblocage des prix et la nécessité de l'interrompre au plus tôt.

b) La nécessité d'assurer le **minimum vital** aux catégories les plus défavorisées.

c) La nécessité d'imprimer un **caractère familial** à toutes mesures concernant le minimum vital.

Opinions de la Liberté d'Enseignement

L'article de Borne posait ici même, en novembre, le problème de la laïcité sous un jour nouveau. Mais, dans le monde qui naît, cette question ne peut être étudiée à part, dans le seul enseignement public : la neutralité de l'école d'Etat vaincra en fait, sinon en droit, suivant ce que sera l'enseignement privé, suivant que sera ou ne sera pas un enseignement privé. Tel est le point sur lequel je voudrais attirer l'attention, non certes en discutant encore des principes où les positions sont irréductibles et inconciliables, les uns considérant la liberté d'enseignement comme un droit naturel dont l'exercice effectif implique évidemment des subventions, les autres comme un service public qui doit donner satisfaction à tous de telle sorte qu'un autre service privé ne saurait subsister à côté de lui. Mais du seul point de vue sociologique et politique il faudra bien trouver un accord et une solution de fait.

Je pense que la solution de Borne était possible au lendemain de la Libération, mais qu'elle impliquait en fait, sinon en droit, la suppression (ou du moins une large diminution) de l'enseignement privé. On pouvait concevoir, dans une ligne de ferveur et d'unanimité nationales, un enseignement public compensant en quelque sorte la disparition de la plupart des écoles libres par une ouverture plus grande à la civilisation judéo-chrétienne, considérée comme informant dans la plus large mesure la civilisation française. En somme, la masse des maîtres et des élèves chrétiens, en entrant dans l'Université d'Etat, posait le problème même de sa réforme et de son changement de mentalité. Dans l'esprit de la Résistance, et à chaud, si l'on peut dire, une véritable révolution s'opérait : des précautions pouvaient être prises et institutionnalisées pour que le service public de l'enseignement, non seulement ne rebutât plus l'esprit chrétien, mais lui donnât suffisante satisfaction. Bien entendu, sur le plan des principes, l'école restait neutre. Mais la neutralité doit être religieuse, non philosophique, morale ou civique, et nous savons assez que la III^e République est morte de n'avoir pas voulu prendre parti. Sans même réintroduire dogmatiquement Dieu à l'école, il était possible de se placer uniquement sur le terrain des faits et d'ouvrir l'école à la civilisation judéo-chrétienne comme la France tout entière y est historiquement ouverte.

Cette solution ne me paraît plus possible. Il y a des possibilités qui ne se retrouvent pas et sans doute a-t-on laissé passer une occasion unique de résoudre, le moins mal possible, le plus épineux des problèmes français. Il faut d'ailleurs reconnaître — et regretter — que d'aucun côté la bonne volonté n'aït été suffisante et qu'au lieu de les laisser s'envenimer on ait préféré attendre pour résoudre les difficultés.

Où en sommes-nous ? C'est aujourd'hui ce qu'on appelle le retour à la légalité républicaine, c'est-à-dire la liberté à peu près totale, mais sans subvention. Ce système est le pire de tous. Les catholiques, d'une part, le considèrent comme une in-

justice et une véritable brimade, car on leur reconnaît une liberté théorique sans leur donner les moyens de l'exercer, et il leur faut payer deux fois l'éducation de leurs enfants. Les « laïcs » ne sont pas plus contents. Un enseignement libre, sans lien organique avec l'enseignement d'Etat ne peut être que son adversaire. Plus la nation est déchirée, plus grand est son désir d'unité. Dans la situation de l'opinion, l'Etat ne pourra tolérer longtemps deux enseignements concurrents, rivaux, voire opposés, qui ne songent qu'à s'arracher l'enfant. Au surplus, la plupart ne cachent pas en ce moment qu'ils veulent d'abord revigorer l'enseignement d'Etat débilité par cinq années de régime vichyssois, mais que, dès qu'il sera capable d'« absorber » la masse des chrétiens, ils réclameront le monopole. Inutile donc de se leurrer : le régime actuel ne peut être que transitoire. Si aucune solution n'intervient dans les années qui suivent, si l'on ne fait effort pour aboutir d'ici peu à un compromis viable, on se trouvera un beau jour en face d'un monopole — d'un monopole aussi nuisible au point de vue national qu'au point de vue pédagogique. Au point de vue national, parce que, à tort ou à raison, la mentalité catholique est telle que ce sera une sorte de guerre civile qui affaiblira un peu plus la France et nous fera le plus grand tort à l'étranger ; au point de vue pédagogique, parce que l'existence d'une certaine liberté d'enseignement est nécessaire pour que s'expérimentent, en dehors de l'Université, des méthodes nouvelles et pour qu'une saine pluralité permette l'émulation et le progrès.

Quitte donc à ce qu'ils reçoivent des coups des deux côtés, il importe grandement que des hommes courageux proposent des compromis qui ne donneront d'abord satisfaction à personne, mais qui, à la longue, s'avéreront viables. Je tiens à rendre ici un particulier hommage à André Philip et à la Commission qu'il présidait. Sans doute se place-t-il au point de vue du service public, ce qui est difficilement acceptable pour la hiérarchie catholique. Mais nous avons convenu aujourd'hui de ne point discuter de principes. Ce qui est intéressant, c'est qu'il écarte l'étalement et se place au point de vue de la nationalisation. De ce point de vue même, il reconnaît qu'un secteur privé est nécessaire si l'on veut sauvegarder les progrès pédagogiques de l'enseignement public. Aussi admet-il une certaine liberté de l'enseignement, des écoles libres étant même subventionnées en fonction de leur valeur pédagogique, ce qui a l'avantage d'éviter les discussions confessionnelles pour les reporter sur le plan technique. Sans doute pense-t-il que là où il n'y a place que pour une école, vu le petit nombre d'enfants, il ne saurait y avoir que l'école d'Etat qui seule donne satisfaction à tous. C'est supprimer l'école libre dans toutes les petites communes de France. Mais les catholiques ne pourraient-ils acheter la paix scolaire de ce gros sacrifice, si du moins ils obtiennent en contre-partie que ces écoles seront particulièrement ouvertes à la civilisation judéo-

chrétienne, informatrice de la mentalité française ? Au surplus, il ne s'agit là que de propositions à discuter. Mais ne tenir aucun compte d'un travail qui fut poussé assez loin et rallia d'abord des mentalités bien diverses, ce serait s'exposer à attendre passivement que s'installe de soi-même le pire.

Bien entendu il ne s'agit ici d'aucune solution, mais seulement de ne pas laisser prescrire un débat. Une « pause » est peut-être nécessaire; je crains vivement qu'elle ne comporte des réveils douloureux pour tous, et d'abord pour la France. La question de la liberté de l'enseignement et celle de sa neu-

tralité sont, en fait, étroitement liées. Il faut profiter de cette liaison pour modifier à la fois et cette liberté et cette neutralité, c'est-à-dire pour comprendre par un plus grand respect des valeurs judéo-chrétiennes ce qui ne pourra pas ne pas être enlevé à la liberté absolue de l'enseignement. Sans quoi, après quelques années de calme apparent, on verra disparaître toute liberté dans une atmosphère de guerre civile qui, bien loin d'améliorer la mentalité de l'enseignement public, ne fera que la mener d'une neutralité indifférente à un laïcisme militant.

Jean LACROIX.

LES RAPPORTS INTERNATIONAUX

Le 24 novembre dernier, à mon retour des Etats-Unis et après le compte rendu de mon action depuis le 20 mai 1940, le Bureau du S.G.E.N. m'a chargé d'organiser une Commission des Rapports Internationaux.

Dans l'action syndicale que j'ai menée aux Etats-Unis, en coopération avec notre camarade Joseph Botton, secrétaire fédéral de la métallurgie, une des premières formules de la résistance ouvrière s'est imposée à l'expérience comme une vérité fondamentale. Une formule lancée par les douze syndicalistes qui, le 15 novembre 1940, demandaient aux militants de la C.G.T. et de la C.F.T.C. de ne point désespérer : « Nous reprendrons notre place dans le monde, dans la mesure où nous aurons conscience de la place que nous pouvons prendre. »

Mesurer la place, toute la place, que nous, Français, pouvons prendre dans le monde renouvelé par cette seconde guerre mondiale et plus que jamais en quête d'unité : c'est une des tâches primordiales de la reconstruction française, solidaire de la reconstruction mondiale.

De cette tâche, le S.G.E.N. doit prendre sa part : en suivant avec méthode tout aspect des rapports internationaux qui peut intéresser des « éducateurs syndicalistes », par exemple, les problèmes de relations syndicales.

Dans l'ordre de la **coopération intellectuelle** (selon une remarque d'Etienne Gilson, « ... où nous écrivons **intellectuelle**, les Anglais écrivent **Cultural** et les Américains préfèrent écrire **Educational** ») nous avons la promesse d'une organisation des Nations Unies. La conférence terminée à Londres le 17 septembre dernier, a proposé que cette organisation siège à Paris, comme l'**Institut de Coopération Intellectuelle** de l'ancienne S.D.N. Ce projet doit éveiller l'intérêt des milieux intellectuels enseignants français. Faut-il le redire une fois de plus : la coopération

internationale n'est pas l'affaire des seuls gouvernements et de leurs experts; elle demande un effort des peuples eux-mêmes, et dans chaque peuple, des fractions plus conscientes, organisées, militantes. Quelque appui qu'une agence internationale puisse apporter à une coopération intellectuelle — **Educational** — la réalité de celle-ci consiste, en dernière analyse, dans un effort des éducateurs eux-mêmes.

Enseignants français, nous avons à nous mettre au courant des travaux poursuivis en vue de l'après-guerre dans les pays libres, dont l'armistice et l'occupation nous ont isolés. En notre domaine comme en beaucoup d'autres, les Français peuvent apprendre des étrangers. Mais en apportant, en échange, ce que leur ont enseigné leur propre tradition et leurs récentes épreuves. A notre intérêt pour autrui répond pas mal de sympathique curiosité pour nous. Avant même que ne soit achevée la victoire des Nations Unies sur l'Allemagne, **The Journal of educational sociology**, de New-York, s'interrogeait sur les valeurs « culturelles » de l'Europe d'après cette guerre, par exemple, pour la France, sur « Ré-sistance et Humanité ».

Il n'est point inutile de jeter un regard au delà des frontières, au delà même des mers et des océans, surtout lorsque, comme au S.G.E.N., on se préoccupe de réforme de l'enseignement et d'instruction civique.

Ce que nous avons dit de la coopération intellectuelle est vrai des **relations syndicales**. Ces rapports internationaux ne doivent pas être réglés entre quelques dirigeants : en bonne démocratie syndicale, les militants doivent s'y intéresser, donc être formés et informés à cet effet, encore une tâche que le S.G.E.N. ne saurait délaisser, puisque lié par fondation au mouvement ouvrier, il veut faire de ses adhérents des **syndicalistes** et par leurs connaissances géographi-

ques, historiques, de langues et cultures étrangères, incluses dans leur formation générale et professionnelle, des syndicalistes de l'**enseignement** semblent prédisposés à un rôle particulier dans l'éducation internationale des travailleurs d'autres professions. Encore faut-il, du point de vue syndical, compléter l'éducation des éducateurs.

J'ai donc l'espérance que l'intérêt de nos collègues se portera sur ces problèmes vitaux pour notre pays des rapports syndicaux internationaux dont j'ai pu, outre Atlantique, mesurer l'importance. Qu'il me soit permis d'ouvrir cette fois trois directions de pensée :

Le fait que la C.F.T.C. soit restée en dehors de la nouvelle fédération syndicale mondiale ne doit pas nous empêcher — tout au contraire — de suivre l'évolution du mouvement syndical dans les pays où le syndicalisme chrétien n'existe pas et n'a d'ailleurs pas historiquement de raison d'être. Mon expérience et celle de mon camarade Botton, aux Etats-Unis, m'a convaincu de l'utilité d'un tel travail, à une époque où l'ouest du continent européen, terre du syndicalisme chrétien, ne saurait s'isoler du reste du monde. Aux Etats-Unis, pays de trusts et aussi d'une certaine tradition **anti-trust**, l'attention

est attirée sur l'importance des relations internationales entre les groupements économiques que, si souvent, les syndicalistes de tous pays rencontrent, en les connaissant mal, la vie économique elle-même dans ses réalités mondiales. Notre intérêt de syndicalistes, pour les rapports internationaux, nous interdit l'indifférence devant l'état d'ignorance économique qui a été et demeure une des principales faiblesses de la démocratie française.

Nous devons nous informer enfin, en partie pour les faire connaître à d'autres, des institutions de coopération économique envisagées par les Nations Unies dans l'ordre du travail, la monnaie, le financement de l'agriculture et de l'alimentation, du commerce enfin, avec la conférence qui doit se réunir aux Etats-Unis en mai prochain. Il s'agit d'élargir nos esprits, et d'autres, aux dimensions nouvelles d'un monde en croissance.

Tel est l'esprit dans lequel notre Commission des Rapports Internationaux va se mettre au travail. Dès maintenant elle accueillera avec joie les suggestions et les questions que les membres du S.G.E.N. voudront bien lui adresser.

Paul VIGNAUX.

Les relations syndicales internationales et la C.F.T.C.

Les problèmes internationaux demeurent, à juste titre, au premier plan de l'actualité. Les temps sont passés où l'on pouvait croire qu'une nation était capable de vivre repliée sur elle-même où même sur son empire.

Quand bien même les Etats le souhaiteraient, ils demeurent soumis à la loi des échanges internationaux qui pèse sur les destinées de l'humanité, car, en définitive, elle conditionne, pour une large part, la paix et la guerre !

A travers toutes les nuances de pensées et d'organisations qui guident et gouvernent le monde, deux grands courants cherchent à assurer leur suprématie : le vieux libéralisme que l'on s'est trop hâté d'enterrer le jour où l'Amérique, sa terre d'élection, fut dotée du " New Deal " et l'étatisme totalitaire, actuellement personnifié par la Russie soviétique. Entre ces deux pôles d'attraction, dont l'inspiration demeure foncièrement matérialiste, saura-t-on

trouver le point d'équilibre permettant d'édifier une doctrine qui, tout à la fois, réponde aux nécessités de l'heure — qui sont la « reconversion » et la reconstruction — et respecte les droits imprescriptibles de la personne humaine, c'est-à-dire ne sacrifie pas à ces « nécessités de l'heure », le travailleur, considéré comme producteur et comme consommateur.

Et pourquoi la France ne serait-elle pas le berceau de la doctrine et le champ d'expérience d'un néo-dirigisme assoupli par l'entrée en jeu des organisations libres. Il y a de longues années déjà que la C.F.T.C., dressant un vaste plan de réforme de structure, affirmait devant une « commission de la réforme de l'Etat » que la solution résidait en premier lieu dans la possibilité donnée aux professions de se discipliner elles-mêmes, l'Etat n'intervenant que pour contrôler, sanctionner, arbitrer et suppléer éventuellement la carence des intéressés...

La législation de 1936 n'est pas sans intérêt dans ce domaine : convention collective, procédure de conciliation et d'arbitrage constituent incontestablement les linéaments d'une organisation correspondant à une formule à laquelle nous continuons de croire : « le syndicat libre dans la profession organisée ». Il suffirait dès lors de réaliser, sur le plan institutionnel, la représentation des intérêts économiques et sociaux dans les conseils professionnels économiques et sociaux pour édifier ce « plan français » que nous souhaitons.

Il est intéressant de noter que cette formule est bien celle qui correspond le mieux à l'esprit — et à la réalité d'ailleurs — de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.).

Au cours de la 27^e session annuelle de la Conférence Internationale du Travail qui est, on le sait, l'assemblée générale de l'O.I.T., dont le Bureau international du Travail (B.I.T.) est l'organe permanent, la parfaite adaptation de cette institution aux problèmes actuels a été rappelée par maints orateurs qualifiés.

Des représentants des gouvernements, des employeurs, des salariés, ont souligné la valeur des formules que les rédacteurs du Traité de Versailles ont insérées dans la partie XIII de ce traité pour en faire la Charte de l'Organisation Internationale du Travail.

Au reste, toute l'œuvre de l'O.I.T. est là pour témoigner qu'elle n'a pas failli à sa mission et qu'elle est restée fidèle aux principes qui sont à sa base et que la Conférence de Philadelphie, en 1944, a rappelé dans une déclaration qui mériterait d'être intégralement publiée et dont nous détacherons seulement quelques lignes :

Le travail n'est pas une marchandise.

La liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu.

La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

La lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation, et par un effort international continu et concerté, dans lequel les représentants des travailleurs et des employés, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique, en vue de promouvoir le bien commun.

Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, no-

tamment dans le domaine économique et financier, doivent être appréciés de ce point de vue et acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser et non à entraver, l'accomplissement de cet objectif fondamental.

Le défaut essentiel — qui, envisagé d'un certain point de vue peut d'ailleurs être considéré comme une qualité — c'est que les décisions des Conférences ne sont que des projets de conventions soumis à la ratification des Etats membres, et que ces ratifications n'étant pas suffisamment nombreuses, les obligations qui en découlent restent souvent lettre morte... S'agit-il là d'un vice rédhibitoire ? Non pas. Si l'on envisage que la future assemblée des nations puisse disposer d'un moyen d'action vraiment efficace pour imposer ses décisions dans le domaine politique, pourquoi n'agirait-on pas de même en ce qui concerne les décisions des Conférences internationales du travail adoptées dans certaines conditions de majorité ?

A la Conférence de Paris, de nombreux orateurs intervinrent dans le sens du renforcement des prérogatives de l'O.I.T., alors qu'au contraire, aucune voix autorisée ne s'éleva pour approuver la tendance marquée par la Conférence des Nations Unies de confiner cet organisme dans un rôle secondaire d'information ou de documentation, tandis qu'un « Conseil Economique et Social » serait doté de prérogatives étendues et même exclusives.

Sans doute, il serait nécessaire de modifier quelque peu la structure de l'Organisation, afin que puissent prendre place dans son sein des états comme l'U.R.S.S. dans lesquels l'élément patronal — entendu dans le sens que nous lui avons donné jusqu'ici — fait défaut.

Il est également évident que l'O.I.T. devra trouver sa place dans le cadre des institutions internationales futures.

M. BOULADOUX.

(A suivre.)

NOTE

Notre collègue Reinhard, nommé professeur à Rio de Janeiro, est obligé de quitter le secrétariat général du S.G.E.N.

Qu'il trouve ici nos remerciements pour la tâche écrasante qu'il assuma de si bon cœur depuis la Libération jusqu'à maintenant. Nous espérons d'ailleurs que ce départ n'est pas sans lendemain et que nous aurons de nouveau la joie de poursuivre ensemble une tâche si heureusement commencée.

LES TRAITEMENTS

REVALORISATION ET RECLASSEMENT

Après une trêve de plusieurs semaines, imposée par les circonstances (formation du nouveau gouvernement, puis mise en train des nationalisations), les organisations syndicales de fonctionnaires ont engagé une action décisive pour obtenir une indemnité provisionnelle de 1.000 fr. par mois, en attendant une revalorisation intégrale des traitements.

Quelle que soit l'issue de cette action, nous ne devons pas oublier que, pour les fonctionnaires de l'E.N., il doit y avoir non seulement revalorisation mais reclassement. Bientôt, sans doute, la réforme de la magistrature va donner lieu à une large révision des traitements de magistrats.

L'Université est en droit de réclamer qu'il en soit de même pour les siens et le S.G.E.N. n'y manquera pas.

D'ores et déjà, la revendication du reclassement des traitements de l'E.N. a été présentée par notre Bureau, au cours des audiences accordées le 12 décembre par le directeur du Cabinet ministériel, et le 18 décembre par la Commission de l'Enseignement de l'Assemblée Constituante.

AMÉNAGEMENTS PARTIELS

L'« interrègne » du Ministère de l'E.N. a retardé la réalisation définitive des mesures partielles qui intéressent l'enseignement du 2^e degré.

Pour l'heure, le B.O. nous fournit seulement deux textes notables:

1^e) Enseignement technique.

Le personnel de l'enseignement technique reçoit le bénéfice de l'indemnité spéciale déjà attribuée aux fonctionnaires du 2^e degré, dans les mêmes conditions que ces derniers.

2^e) Salaires minima de l'enseignement libre.

Le taux de l'heure hebdomadaire annuelle est fixé, dans le département de la Seine, pour les professeurs pourvus de la licence d'enseignement, à 4.000 fr. (plus des bonifications de 5 % à 30 % pour ancienneté). Ce taux subit, dans les autres localités, des abattements compris entre 5 % et 25 %, selon les zones territoriales définies par l'Arrêté du 19 juillet 1945 (« J. O. » du 20 juillet).

QUESTIONNAIRE

Objet du questionnaire:

1^e) Appuyer et préciser l'action du Bureau du S.G.E.N. auprès des pouvoirs publics, en vue d'un juste reclassement des traitements de l'E.N.

2^e) Guider le travail des représentants du S.G.E.N. à l'intérieur des Commissions de la Fédération des Fonctionnaires (C.F.T.C.).

3^e) Contribuer à la documentation et à l'orientation des rapports relatifs aux traitements qui seront présentés au Congrès Syndical d'avril 1946.

Naturellement, dans la rédaction du questionnaire, les principes et les objectifs approuvés par le Congrès de juillet 1945 (Cf. Bulletin de novembre 1945, pages 17 à 20) ont été considérés comme acquis et les questions qui suivent portent exclusivement soit sur les modalités d'application de certaines résolutions du S.G.E.N., soit sur les problèmes qui restent posés.

Recommendations pratiques:

Les correspondants sont priés de faire parvenir, dans toute la mesure du possible, leurs réponses d'ici le 1^{er} février, de telle sorte que les premiers rapports qui seront publiés dans le Bulletin de mars, puissent tenir le plus large compte de ces réponses.

Pour permettre la distribution du travail entre les rapporteurs, les réponses devront:

1^e) être adressées au Secrétariat du S.G.E.N., 32, rue du Général-Beuret, Paris (XV^e);

2^e) être rédigées à raison d'une page distincte pour chacun des groupes de questions énumérés ci-dessous;

3^e) indiquer, en tête de chaque page, l'origine de la réponse (section et correspondant), l'effectif de la section et, en cas de désaccord, la répartition des voix.

I. QUESTIONS COMMUNES A TOUS LES FONCTIONNAIRES PUBLICS

A. Housse de la vie, revalorisation des traitements et minimum vital.

1^e) Quelle est la **hausse du coût de la vie** par rapport à 1930, à 1939 et à janvier 1945?

2^e) Quel est le **minimum vital** pour une personne célibataire?

B. Indemnité de résidence.

1^e) Acceptez-vous un remaniement des taux de cette indemnité dans le cadre des **zones territoriales** définies par l'Arrêté du 19 juillet 1945 (« J. O. » du 20 juillet) pour la détermination des salaires de l'industrie et du commerce?

2^e) Cette indemnité doit-elle rester **uniforme** pour tous les fonctionnaires ou bien devenir **variable** (en rapport avec le traitement principal)?

C. Aide à la famille.

1^e) Acceptez-vous comme suffisante la 1^{re} étape de **réalisations immédiates** réclamée par le Congrès de la Fédération des Fonctionnaires (C.F.T.C.)? Cf. Bulletin de novembre, page 21.

2^e) Quels aménagements proposez-vous pour le **supplément familial** de traitement? Cf. Bulletin de juin-juillet, page 13.

D. Sécurité sociale.

1^e) **Garanties personnelles et familiales** à obtenir en cas de maladie de longue durée ou en cas de décès n'ouvrant pas droit à pension proportionnelle?

2^e) Que pensez-vous des avantages offerts par la Société de Secours mutuels du Ministère de l'E.N.

3^e) Acceptez-vous l'extension du régime des **Assurances sociales** aux fonctionnaires publics?

II. QUESTIONS COMMUNES A TOUS LES FONCTIONNAIRES DE L'E.N.

A. CHARGES PROFESSIONNELLES.

(Etudes et recherches scientifiques, séjours à l'étranger, livres et instruments de travail). Comment alléger ces

charges qui compromettent l'avancement et le perfectionnement du personnel de l'E. N.?

- 1) Mise en congé avec plein traitement;
- 2) Bourses substantielles;
- 3) Indemnités professionnelles dégressives (comparables aux indemnités d'équipement allouées aux militaires) pour l'acquisition et l'entretien d'une bibliothèque.

B. RECLASSEMENT DES TRAITEMENTS DE L'E. N.

1°) Quels sont les faits qui justifient ce reclassement? (Autant que possible, donner des références précises.)

- a) Difficultés du recrutement. Désaffection des candidats.
- b) Evasions des fonctionnaires de l'E. N. vers d'autres services publics ou d'autres professions.
- c) Accroissement des postes vacants, des heures supplémentaires ou des postes confiés à des auxiliaires, à des délégués, à des retraités, etc.
- d) Infériorité des traitements de l'E. N. par rapport à

ceux des situations comparables du secteur privé et par rapport aux traitements attribués à l'étranger.

- e) Affaiblissement du niveau de vie et du prestige de la fonction.

2°) Comment organiser ce reclassement?

a) Faut-il maintenir ou réduire (par exemple à 50 %) l'écart actuel entre les traitements de début et ceux de fin de carrière?

b) Faut-il maintenir ou modifier les rapports qui existent actuellement entre les traitements des différentes catégories de l'E. N.? Le tableau suivant permet d'apprécier l'ouverture de l'actuel « éventail » des traitements: Si l'on prend comme base le traitement de l'instituteur de 6^e classe (coefficients 1), on constate par exemple que le professeur licencié de lycée des départements est au coefficient 1,15, le professeur agrégé des départements au coefficient 1,54, le professeur agrégé de Paris au coefficient 2 et le professeur en Sorbonne au coefficient 3,4. Ces coefficients doivent-ils être conservés ou rectifiés?

Catégories et nombre de classes	Echelles	Traitements bruts et indemnités (en milliers de francs)		Echelles	Traitements bruts et indemnités (en milliers de francs)	
		Départements	Seine		Départements	Seine
Professeurs des Facultés (4 et 3) ...	23 a	165 — 240	26 bis	225 — 315		
Maitres de conférences (3)	18 e	144 — 168	21 d	180 — 210		
Professeurs agrégés (6)	18 b	102 — 168	21 b	132 — 210		
Professeurs licenciés des lycées (6) ..	15 a	72 (+ 5) — 135	18 b	102 — 168		
Chargés d'enseignement des collèges modernes (6)	13 b	66 (+ 3) — 120	15 a	72 (+ 5) — 135		
Inspecteurs primaires (6)	17	90 — 156	19	120 — 180		
Instituteurs chargés d'un cours complémentaire (7)	11 a	même traitement que les instituteurs primaires + une indemnité de 4,5 à 10,5 (1).	11 a	même traitement que les instituteurs primaires + une indemnité de 4,5 à 10,5 (1).		
Instituteurs titulaires (7)	11 a	57 (+ 9) — 96 (+ 3) + logement (2).	11 a	57 (+ 9) — 96 (+ 3) + logement (2).		
Instituteurs stagiaires		48 (+ 5)		48 (+ 5)		

(1) Dans la Seine, il s'ajoute à l'indemnité de C.C. un supplément communal de 3.000 francs.

(2) Lorsque le logement n'est pas fourni, il est remplacé par des indemnités départementale et communale. Dans la Seine, l'ensemble de ces indemnités, y compris une indemnité dite de recrutement, atteint le total de 17.800 francs à la suite d'une revalorisation récente. (Cf. Bulletin de décembre, page 4.)

III. ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE.

Il y a deux objectifs principaux à atteindre: reclassement et élargissement des possibilités d'avancement pour l'instituteur.

A. Reclassement.

1°) **Péréquation interne.** Equivalence proposée pour les instituteurs titulaires: moitié du traitement des professeurs agrégés de la Seine (ou du Cadre supérieur), après reclassement des agrégés.

2°) **Péréquation externe.** En fin de carrière, traitement équivalent à la solde d'un capitaine 4^e échelon (actuellement 145.000 + 11.520 pour charges militaires).

B. Élargissement des possibilités d'avancement.

1°) Transformation de l'**indemnité pour C. C.** en un supplément de traitement proportionnel au traitement de la classe du titulaire.

2°) Transformation de l'**indemnité de direction** en un supplément de traitement calculé suivant un pourcentage

qui serait, d'une part, proportionnel au traitement du titulaire, d'autre part variable selon le nombre de classes de l'école.

3°) **Création d'un certificat d'aptitude pédagogique supérieur.**

4°) **Réforme de l'inspection primaire** pour rendre cette fonction accessible aux instituteurs.

5°) **Création d'un cadre d'inspecteurs-adjoints.**

Il est entendu que toutes ces suggestions ne présentent aucun caractère limitatif et qu'elles constituent seulement une base de discussion.

IV. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

A. Quelle est la situation:

1°) des **Professeurs techniques adjoints** de province:

- a) recrutement;
- b) nomination et avancement;
- c) traitement;
- d) retraite.

2°) des **Maitres ouvriers**?

3°) des **Professeurs techniques chefs d'atelier**, Comment sont-ils différenciés des premiers?

4°) des **chefs de travaux**?

B. Voulez-vous des **simplifications** à opérer dans les **catégories ou des améliorations**?

Envoyer renseignements et revendications à Mlle Baudouin, 95, rue de Crimée, Paris 19^e.

V. — ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

A. Reclassement :

1° **Péréquation interne**.

a) Dans quelle mesure le **reclassement partiel** vous donne-t-il satisfaction?

b) Quelles simplifications ou assimilations nouvelles proposez-vous? (Exemple: unification des traitements des professeurs des lycées et des collèges).

c) Acceptez-vous le maintien des rapports qui existent actuellement entre les grandes catégories du personnel enseignant (Professeurs non licenciés, licenciés et agrégés)?

Quels rapports différents proposez-vous?

2° **Péréquation externe**.

Quelles équivalences proposez-vous? Armée, Magistrature, P.T.T.?

B. Avancement :

Le Congrès du S.G.E.N. (1945) s'est prononcé en faveur d'un cadre national unique. Il reste à prévoir l'aménagement de ce cadre, à l'occasion d'un **reclassement général**.

1° **Nombre de classes d'avancement**.

Conviens-t-il de maintenir 6 classes ou de prévoir 1, 2, 3 classes de plus, quitte à réduire la durée du stage dans chacune d'entre elles?

2° **Indemnité compensatrice**.

Le Congrès a admis le principe d'une indemnité destinée à compenser les difficultés d'existence et de service inhérentes à l'**agglomération parisienne**, mais il a différé la mise au point des modalités.

a) Cette indemnité doit-elle être limitée aux établissements du cadre actuel de Seine et Seine-et-Oise ou bien être étendue à certaines grandes villes (par le moyen du développement de l'indemnité de lycée hors-classe qui s'élève maintenant à 4.500 fr.)?

b) Cette indemnité doit-elle être uniforme (comme l'indemnité de lycée hors-classe) ou proportionnelle au traitement (comme le supplément colonial)?

c) Cette indemnité doit-elle être soumise à retenue (comme l'indemnité de lycée hors-classe) ou non?

3° **Reclassement par changement de catégorie**.

Acceptez-vous la suppression radicale de ce reclassement, autrement dit le maintien intégral de l'ancienneté de classe pour le fonctionnaire qui change de catégorie?

C. Indemnités diverses.

1° **Indemnités de fonction et de grade** (bi-admissibilité et doctorat: actuellement 9.000 fr. au lieu de 3.000 en 1930). Ne vaudrait-il pas mieux calculer ces indemnités suivant un certain pourcentage du traitement? Lequel?

2° **Heures supplémentaires**.

Quelles observations appelle le barème des taux actuels des H. S.?

VI. — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A. Reclassement.

1° Sur quelles bases doit-il être opéré?

2° Sur quelles bases revaloriser la fonction d'assistant?

3° Ne convient-il pas de supprimer purement et simplement les fonctions à traitement dérisoire (assistantes

auxiliaires et chargées de cours) pour lesquelles le reclassement se révèle impossible et qui avilissent la fonction enseignante?

B. Avancement.

1° **Passage de l'enseignement du 2^e degré à l'enseignement supérieur**.

Actuellement le professeur de lycée qui accède à l'enseignement supérieur conserve le même traitement pendant de longues années (notamment le professeur de lycée de Paris qui va dans une Faculté de province). Quels moyens proposez-vous pour encourager les professeurs du 2^e degré à passer dans l'enseignement supérieur?

2° **Réforme du cadre de Paris**.

Quelle solution préconisez-vous?

a) remplacement du cadre de Paris par un **cadre national supérieur** (accessible aux provinciaux).

b) réalisation d'un **cadre unique** (avec indemnité compensatrice pour le personnel des Facultés de Paris).

C. Indemnité.

1° **Indemnités de doctorat**: sur quelles bases doit-elle être aménagée?

2° **Heures supplémentaires**: faut-il les maintenir, maintenant un taux plus élevé, ou bien les supprimer pour créer des chaires nouvelles?

D. Classement des Facultés sur le plan national.

POUR LE RECLASSEMENT DES TRAITEMENTS DE L'E.N.

Le Comité National du S.G.E.N., réuni le jeudi 20 décembre, sous la présidence de M. Coornaert, après avoir entendu le compte rendu par M. Reinhard, des interventions du Bureau du S.G.E.N. auprès du ministre de l'Education Nationale et de la Commission de l'Enseignement de l'Assemblée Constituante, a adopté à l'unanimité le texte de la motion suivante qui a été ensuite transmise au Cabinet du ministre et au président de la Commission de l'Enseignement.

Le Comité National du S.G.E.N., prenant acte des déclarations adressées à l'Assemblée Constituante par M. le Ministre des Finances, se félicite de la constitution prochaine d'une Commission de reclassement général des catégories de fonctionnaires publics, mais tient à rappeler que:

1° Les Pouvoirs publics ont reconnu, il y a déjà un an, la nécessité particulière de procéder à un reclassement des traitements de l'Université, comme de la magistrature;

2° Les services de l'E.N. ont toujours subi, dans le passé, des réductions ou des limitations d'effectifs, au détriment même du bon fonctionnement de l'enseignement;

3° La réforme de l'E.N., telle qu'elle est envisagée, implique un large accroissement du personnel et des moyens matériels mis à sa disposition,

et précise, en conséquence, que,

D'une part, la Commission de reclassement

des Fonctionnaires publics devra comprendre une représentation de l'E.N. qui soit en rapport avec l'importance de son rôle social;

D'autre part, le reclassement des traitements de l'E.N. ne saurait, en aucun cas, être subordonné à des compressions d'effectifs dans le cadre du ministère de l'E.N.

AUDIENCE MINISTERIELLE DU MERCREDI 12 DECEMBRE

Dans la matinée du 12 décembre, une délégation du S.G.E.N., conduite par MM. Coornaert, Président, et Reinhard, Secrétaire général, a été reçue, en l'absence du ministre, par M. Durry, Directeur du cabinet ministériel, assisté par M. Loubet.

Après que M. Coornaert eût rappelé la raison d'être et les caractéristiques du S.G.E.N., M. Reinhard a tenu à souligner l'acuité de la crise qui atteint tout le personnel de l'E.N. : recrutement de plus en plus précaire, évasions de plus en plus nombreuses vers des activités plus lucratives, mécontentement croissant qui devait se traduire, l'après-midi même, par une interruption de service sans précédent.

La délégation a marqué le caractère urgent des solutions indispensables pour rendre aux maîtres de l'enseignement public la confiance dans l'avenir et pour écarter les menaces qui compromettent la formation de la jeunesse française.

Situation des élèves-maîtres et des candidats au professorat. — La délégation a appuyé les revendications des élèves-maîtres des E.N.S. qui, recevant actuellement un pécule dérisoire, sans bénéficier d'aucune protection statutaire, demandent une assimilation aux fonctionnaires, comportant les mêmes garanties personnelles et familiales que pour ces derniers et ouvrant droit à un traitement décent. Elle a réclamé une assimilation identique pour les E.M. des E.N. primaires et pour les boursiers d'agrégation. Elle a également demandé que le maximum de facilité fût accordé aux membres titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public qui désirent préparer un grade ou un concours de niveau supérieur. Elle a fait valoir que toutes ces demandes étaient justifiées par les avantages d'ores et déjà consentis aux élèves de l'Ecole d'administration.

Reclassement général et reclassement partiel du personnel de l'E.N. — La délégation a rappelé que le reclassement général était annoncé officiellement et attendu par les intéressés depuis près d'un an et qu'il était temps d'entrer dans la voie des réalisations par la création d'une commission ministérielle.

D'autre part, la délégation a insisté sur les aménagements qui s'imposaient immédiatement en faveur de certaines catégories particulièrement défavorisées et qui n'ont pas encore reçu une réparation suffisante : instituteurs suppléants, professeurs adjoints de l'enseignement technique, maîtres d'internat, dames secrétaires, maîtresses pri-

maires, professeurs licenciés des collèges, assistants des Facultés et des établissements d'enseignement supérieur.

Alsace et Lorraine. — La délégation a rappelé la nécessité d'attribuer au personnel d'Alsace et de Lorraine une indemnité compensatrice des difficultés d'existence et de service auxquelles il était soumis pour longtemps encore.

Charges professionnelles. — La délégation a démontré sans peine la gravité des problèmes de l'habitation et de l'habillement pour le personnel enseignant, qui a absolument besoin pour son travail d'un logement suffisant et pour l'exercice de sa fonction d'un vêtement correct. Elle a renouvelé les vœux déjà présentés pour que les fonctionnaires de l'E.N., singulièrement les débutants, reçoivent de larges facilités dans l'acquisition des livres qui leur sont nécessaires.

Participation du S.G.E.N. aux travaux du Ministère. — La délégation a demandé que le S.G.E.N. fût régulièrement tenu au courant des travaux des services ministériels et qu'il fût informé, suffisamment à l'avance, des postes vacants pour la rentrée d'octobre, de manière à permettre à ses adhérents de présenter, en temps voulu, leur candidature. Elle a de nouveau posé la question de la représentation des syndicats dans les Comités consultatifs départementaux.

M. Durry a rendu hommage au caractère raisonnable des demandes du S.G.E.N. et il a promis qu'elles seraient étudiées avec la plus grande bienveillance, sans pouvoir préjuger, il est vrai, du sort qui leur serait réservé par les Finances.

ACTION DU BUREAU

Le Bureau du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.), reconSIDérant la question du traitement des instituteurs :

1^o Prend acte de l'établissement d'une indemnité spéciale qu'il déclare insuffisante;

2^o Sur le plan départemental, il maintient ses revendications en vue du relèvement des différents suppléments de traitement;

3^o Il affirme à nouveau que la revalorisation de notre fonction exige le reclassement de la catégorie instituteurs dans l'échelle des fonctionnaires.

Il renouvelle les démarches déjà entreprises, il regretterait de recourir à la grève, si peu conforme à la dignité de notre fonction, cependant, si les instituteurs, devant l'incompréhension des services intéressés, s'y voyaient contraints, le S.G.E.N. — section primaire — participerait à cette nécessaire manifestation.

Collègues, qui êtes tentés de venir en Alsace, à Strasbourg, en particulier, soyez prudents. La crise du logement est ici particulièrement grave. Ne vous engagez pas sans avoir au préalable, préparé le campement. En décembre 1945, nous sommes encore plus de cent familles de fonctionnaires de l'Enseignement, non logées.

" Le Groupement Intersyndical des non logés de l'Enseignement de Strasbourg. "

PÉDAGOGIE

L'orientation générale de notre travail

Dans un premier article, nous vous avons proposé quelques idées concernant l'organisation de petits groupes de travail autour de questions urgentes (réforme de l'Enseignement) ou intéressant plus spécialement une catégorie d'enseignants (Ecoles maternelles).

De tels groupes sont nés dans l'Académie de Paris.

Ils ne constituent d'ailleurs que la réalisation d'une faible partie de nos projets. Nous voudrions aujourd'hui vous entretenir de la façon dont nous comptons travailler et vous inciter à vous joindre à nous.

Des axes de travail de trois ordres, pour le moment.

a) travail des groupes spécialisés: Réforme de l'Enseignement, Méthodes actives, Ecoles maternelles.

b) travail de petites équipes régionales, peu importantes, se transmettant des **cahiers circulants** ou établissant des **dossiers** groupant autour d'un **centre d'intérêt** donné, par exemple les métiers, des poésies, des chants, des textes de français, des sujets de composition de phrases et de rédaction, des thèmes d'enquêtes ou des travaux pratiques. Chaque participant y puisant et apportant sa contribution.

c) travail sous forme d'**échanges interscolaires** entre enseignants de régions différentes. Faut-il insister sur la richesse de ces échanges. L'institutrice des Alpes enverra, après y avoir fait travailler sa classe, des études sur la montagne, la neige, les moutons, la forêt, la scierie, des textes, des photographies, des dessins, des échantillons de plantes caractéristiques. L'instituteur du Nord enrichira sa classe de tous ces trésors reçus et enverra à son tour des études sur la mine, la vie des mineurs, les canaux, des dessins, des échantillons de charbon, des cartes postales, etc.

I. STRUCTURE PÉDAGOGIQUE DU S.G.E.N.

a) **Sur le plan national:** Toute la correspondance, les suggestions, critiques, les articles devront être adressés à: **René Perrin, 4, avenue de Vorges, Vincennes (Seine).**

Les groupes académiques de la Seine suivants pourront fonctionner sur le plan national: groupe suivant les travaux de la Commission Langevin, groupe Réforme de l'Enseignement, groupe Méthodes actives et Education nouvelle, Ecole pratique et aide aux débutants.

Nous pensons constituer aussi un groupe Ecoles rurales.

Les responsables aux questions pédagogiques et les adhérents qui désirent collaborer, suggérer ou critiquer, trouveront les adresses nécessaires plus loin.

b) **Sur le plan académique :** Un responsable aux questions pédagogiques est désigné par académie (ou si les effectifs le permettent, par département). La liste de ces responsables paraîtra dans « Ecole et Education » au fur et à mesure que nous les connaîtrons.

Partout doivent naître et prospérer — si ce n'est déjà fait — des groupes et des équipes de travail.

Tous les adhérents doivent profiter de ce travail. Que les responsables nous tiennent au courant périodiquement des résultats.

c) **Les isolés:** dans votre catégorie, y a-t-il un groupe pédagogique organisé? Si oui, participez à sa vie. Entrez en contact avec le responsable.

Si, en raison de votre isolement, vous ne pouvez vous rattacher à un groupe existant, participez aux échanges interscolaires, collaborez par correspondance avec un groupe de l'académie de Paris.

Ecrivez-nous vos critiques, vos désirs, vos suggestions.

Ecole et Education. Nous voulons que la partie pédagogique devienne le reflet de la vie réelle, profonde de nos classes. C'est pourquoi nous demandons à tous de nous tenir au courant de leurs expériences et de leurs travaux. Les leçons préparées, passe-partout, impersonnelles doivent faire place aux **expériences vécues, aux textes, aux documents**. Vos encouragements nous diront si vous nous suivez dans cette voie.

Encore des projets. Certains de nos libres-propos et de nos questionnaires seront présentés sous une forme frappante qui paraîtra choquante, agressive à certains. Nous en escomptons des réactions, donc des échanges vivants entre nos collègues et nous.

Par ailleurs, nous comptons ouvrir une rubrique **Entr'aide pédagogique** ouverte à tous. Posez des questions, demandez des renseignements, même de détail, nous les ferons paraître. Il s'en suivra, nous l'espérons, des échanges de correspondance fructueux et des services rendus.

A propos des méthodes actives. Certains s'en vont répétant ces mots comme un « sésame »; d'autres vitupèrent contre sans bien savoir la denrée qu'ils recouvrent.

Tous ont tort; mais ils ont des excuses.

Parmi les premiers se trouvent des éducateurs avertis, aimant leur métier, qui ne sentent pas la nécessité d'autres réformes. Les seconds ignorent généralement ce que sont ces méthodes nouvelles et les pratiquent d'ailleurs peu ou prou sans le savoir. Ils sentent aussi souvent le besoin d'autres réformes urgentes et ont trop l'impression qu'« on » les endort en leur présentant un beau jouet brillant.

Non ce n'est pas la panacée à tous les maux dont souffre l'Enseignement.

Il est des questions vitales non résolues. Celles-ci, par exemple: le recrutement du personnel, sa formation, les conditions de vie à lui assurer, les programmes et les horaires, les examens, la fréquentation scolaire.

Nous croyons, quant à nous, qu'il y a là œuvre utile pour une **avant-garde pédagogique** faisant lentement profiter la masse des enseignants de ses découvertes. En attendant, tout en préparant de nouvelles armes, utilisons au mieux celles que nous possédons, ne les laissons pas rouiller ou ne nous en servons pas en dépit du bon sens.

Ne laissons pas les débutants croire qu'ils doivent, du jour au lendemain, « plaquer » sur leur classe ces méthodes. Par l'échec, nous désertrions et ces jeunes et les méthodes en question.

La meilleure méthode est, selon nous, non celle qu'un réalelement ou qu'un inspecteur imposera au maître, mais celle qui correspond à son tempérament, à sa personnalité et que celui-ci forgera lentement dans la joie créatrice. Comme l'écrivit un de nos collègues:

« Les vrais éducateurs ont toujours pratiqué et pratiquent toujours les méthodes actives car ils cherchent, ils créent avec l'ingéniosité de l'amour au service de l'enfant ».

C'est dans cet esprit que nous informerons nos collègues des méthodes actives et que nous les invitons à participer aux échanges interscolaires.

II. LA VIE PEDAGOGIQUE DANS LES ACADEMIES

a) Dans le Doubs:

Responsable aux questions pédagogiques: **André Feuvrier, instituteur à Loray (Doubs).**

Un groupe s'est fixé pour but de créer pour les jeunes « des outils pour le travail pédagogique ». Des dossiers sont constitués — chacun se rapportant à un centre d'intérêt — contenant: des références de lectures, des textes de dictées, vocabulaire, élocution, récitation, chants, sujets de français, dessin, des thèmes d'enquêtes, etc.

b) Dans le Nord:

Nos collègues travaillent à la plaquette sur les méthodes actives dont la parution a été retardée.

c) Dans les Hautes-Alpes:

Responsable: **Mlle Louis, Villa Mont-Rosa, le Rochasson, Gap.**

Travail pédagogique intense. Un bulletin paraît.

Pour les échanges interscolaires: **Mlle Léautier, institutrice, la Freissinousse (Hautes-Alpes)** en est chargée sur le plan national. C'est à elle que doivent s'adresser ceux que cette question intéresse.

d) Dans l'Isère:

Responsable: **Mlle Sauze, Les Saillants du Gua (Isère).**

e) En Seine-et-Oise:

Responsable: **M. Masson, Ecole de garçons, Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).**

f) Dans la Seine:

Responsable académique et responsable du groupe Réforme de l'Enseignement: **Mlle Derrien, 36 ter, rue Cécile-Dinant, Clamart (Seine)** (provisoirement chargée du groupe Education nouvelle). Les maîtres chargés de sixières nouvelles sont priés de prendre contact avec elle.

Ecoles maternelles:

Mlle Chamson, 205, rue Gallieni, Bondy (Seine).

Groupe suivant les travaux de la Commission Langevin: **Mlle Fradin, 37, rue des Accacias, Paris (17^e).**

Groupe Ecole pratique et aide aux débutants:

Roger Joly et R. Felzine, 6, rue Augustin-Thierry, Courbevoie (Seine).

Un dernier mot. De bonnes âmes nous ont dit: « Vous ne suscitez aucune réaction; personne ne répondra aux questionnaires, vous ne recevrez aucun article, rien d'intéressant; d'ailleurs vos lecteurs se moquent de ces questions pédagogiques! »

A vous, chers collègues, de les faire mentir.

III. DOCUMENTATION

Nous avons demandé ce questionnaire à deux collègues qui avaient publié un article dans « Ecole et Education » l'an dernier. Nous pensons et espérons qu'il suscitera des réactions — peut-être vives — mais qui permettront de traiter de questions importantes qu'on passe trop souvent sous silence.

1. Un questionnaire sur l'Ecole primaire.

2. L'auto-dictée.

QUESTIONNAIRE SUR L'ECOLE PRIMAIRE

Question préliminaire: Tous les instituteurs sont d'accord pour dire qu'à l'école primaire tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et pour souhaiter des réformes.

Après celles des activités dirigées et du plein-air, la question des méthodes actives est à l'ordre du jour.

Pensez-vous que les progrès que nous souhaitons tous dépendent uniquement de l'adoption ou du rejet de ces méthodes actives?

D'autres questions ne réclament-elles pas une solution immédiate? En d'autres termes, ne faut-il pas repenser tout le problème de l'école? Avoir des idées claires sur:

la formation du personnel, les conditions de vie que l'état doit lui assurer, la discipline à l'école, le but de l'école, les programmes et les horaires, etc.?

Si ces questions vous intéressent, répondez et complétez au besoin ce questionnaire qui ne prétend nullement signaler tout l'essentiel.

A. FORMATION DU PERSONNEL

1. Durée et programmes des études des élèves-maîtres. Que pensez-vous de l'ancienne proposition du S. G. E. N. lycée, concours de recrutement à 15 ou 16 ans, gratuité totale des études pour les candidats reçus, bac., 2 ans d'école normale où l'on se consacre à l'apprentissage de notre métier?

2. La pédagogie: Que pensez-vous des bouquins de pédagogie qui s'en tiennent aux généralités? Ne sentez-vous pas le besoin d'une pédagogie pratique, qui étudierait de façon précise toutes les difficultés auxquelles se heurte le débutant?

Depuis votre sortie de l'école normale, votre cahier de stage vous a rendu service, mais qu'avez-vous tiré de votre cahier de pédagogie?

3. Les stages: les stages accomplis par les normaliens vous semblent-ils suffisants?

Une école annexe comme celle de Paris (instituteurs sélectionnés, bons petits gosses bien doux, très différents des « durs » de la zone) vous paraît-elle l'idéal?

4. Les suppléants: Examen de la situation actuelle des suppléants. Quelle récompense proposer pour le suppléant qui, sans être obligé de continuer le même travail pour ne pas crever de faim, accepte de rester dans l'Enseignement?

Que pensez-vous d'un ancien projet proposé dans « Ecole et Education »: Une seule catégorie de suppléants payés au mois. Dans l'intervalle des suppléances, obligation de travailler dans des classes tenues par de bons maîtres. Au bout de cinq ans: titularisation sans examen spécial, si le suppléant a fait ses preuves. La porte dans le cas contraire.

5. Les inspecteurs: Le vôtre connaît-il vraiment les problèmes de l'école?

Citez les faits ahurissants dont vous avez été témoins les jours d'inspection.

Votre inspecteur vous aide-t-il? Oublie-t-il son « grade » pour vous parler simplement et vous amener à signaler ce qui ne va pas?

Laissez de côté votre amour de la tranquillité et dites si une inspection par an, au maximum, vous paraît suffisante?

Etes-vous partisan de demander que nul ne soit inspecteur s'il n'a pas exercé pendant dix ans le métier d'instituteur?

B. TRAITEMENTS ET CREDITS

1. Etes-vous d'accord pour baser vos revendications sur ce fait qu'un pays comme la France est assez riche pour payer convenablement ceux qui instruisent ses enfants? (Corollaire: à nos revendications, un ministre des Finances ne peut donc opposer rien de sérieux).

2. L'application des méthodes actives exigera des dépenses énormes. Acceptez-vous que l'état se lance dans cette voie alors qu'il prétend ne pas trouver d'argent pour nous payer?

3. Faut-il laisser au bon plaisir des communes le soin d'entretenir nos écoles?

Qui doit être chargé de ce soin?

4. N'avez-vous pas observé du gaspillage dans votre école? (Fournitures, en particulier livres massacrés par les élèves). Comment y remédier?

C. LES BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

a) DISCIPLINE

a) Discipline:

1. La loi sur l'obligation est-elle respectée dans votre secteur?

Quelles sanctions sévères et rapides faut-il prévoir pour qu'elle le soit?

2. Dans quelle partie du règne animal certaines familles vous placent-elles? (Pour base de comparaison, l'ordre est chez nous le suivant: a) les débrouillards du marché noir; b) les bipèdes très imbécilement honnêtes; c) les chiens; d) les instituteurs).

3. Citez tous les cas scandaleux d'injures (et même de coups) que vous connaissez.

4. Que pensez-vous des châtiments corporels?

5. Nous rendons parfaitement compte que certains enfants sont malheureux dans des familles indignes. Que peut, que devrait faire l'école?

6. Faut-il, pour réaler toutes ces affaires: injures, misère des enfants, assermenter les directeurs d'école?

7. Que pensez-vous de la presse pour enfants? Du cinéma? Faut-il laisser l'école inerte en face des influences qui sabotent son action?

b) Horaires et programmes:

1. Quelles critiques adressez-vous aux réformes de l'enseignement que nous avons connues jusqu'à présent?

2. Quel est le but de l'école primaire? Quelles sont les matières essentielles qu'elle doit enseigner? (Ne faut-il pas, pour répondre à cette question, penser à la vanité de l'école, qui a voulu tout enseigner pour aboutir à un résultat très médiocre?)

3. Après différents slogans: « former de bons briseurs », « former de petits athlètes », etc., nous en connaissons un autre: « préparer l'enfant à la vie ». Dans un siècle inondé de paperasses, la meilleure préparation à la vie n'est-elle pas celle qui consiste à apprendre à lire, à écrire et à compter?

Les familles dont les enfants sortent de l'école en sachant bien lire, bien écrire et bien compter, se plaignent-elles de l'école? Accusent-elles l'école de ne pas avoir préparé leurs gosses à la vie?

4. Quelle méthode adopter pour l'enseignement de ces matières essentielles?

5. Pour chaque cours de l'enseignement primaire, établissez un horaire et un programme. (Tenir largement compte du temps que chaque maître perd inévitablement chaque jour: discipline, collectes, etc., etc.).

Les réponses pourront être envoyées à René Felzine, 6, rue Augustin-Thierry, Courbevoie (Seine).

Cet article répond à une question concernant l'auto-dictée et posée par nous dans notre propre article sur l'orthographe paru l'an dernier dans « Ecole et Education ».

L'AUTO-DICTEE

Son utilisation dans une classe à plusieurs cours

Ce qui désespère généralement le maître dans une classe à plusieurs cours, c'est qu'il manque de temps; et pour donner les leçons convenant à ses différents élèves, et pour procéder à l'interrogation de ceux-ci.

L'auto-dictée, dans ces conditions, est une méthode donnant des résultats intéressants, car:

1°) Les élèves d'un même cours étant absorbés par un travail silencieux, le maître peut se consacrer à une leçon donnée aux autres élèves;

2°) L'auto-dictée permet au maître de réaliser simultanément un double contrôle:

- a) contrôle de la leçon ou de la récitation, sur laquelle porte l'auto-dictée;
- b) contrôle orthographique.

Comment concevoir l'auto-dictée:

Nous envisageons deux cas:

- 1°) l'Auto-dictée porte sur une poésie (ou un chant);
- 2°) l'Auto-dictée porte sur une leçon.

1°) Auto-dictée de poésie:

Le gros écueil à éviter, c'est de faire perdre au texte sa beauté poétique, en le transformant en une dictée simplement apprise pour être recopiée. Pour cela on devra observer le processus suivant:

a) Le texte de la poésie étant copié au tableau, le maître le lit en donnant l'intonation. Les beautés du poème sont mises en relief, les effets de rythme sont bien mis en évidence, les explications des mots difficiles données.

b) Plusieurs élèves, parmi les mieux doués, relisent la poésie, imitant la diction du maître;

c) C'est alors seulement que celui-ci attire l'attention des élèves sur l'orthographe des mots de la poésie. (Accords, mots difficiles) et la ponctualité;

d) Le lendemain: la poésie étant apprise, elle est récitée par plusieurs élèves;

e) On peut alors procéder à l'auto-dictée soit immédiatement (après plusieurs interrogatoires) soit au cours d'une leçon d'orthographe dans la journée;

f) Il y a intérêt à répéter à intervalle (plusieurs jours — et jusqu'à un mois après étude de la poésie), une auto-dictée déjà faite: la poésie ayant été souvent récitée, il n'y a plus de danger alors à ce que l'enfant ne sente pas la beauté du texte, et son effort peut se concentrer sur la graphie des mots. De plus, c'est un contrôle de révision;

g) La correction: chaque élève procède lui-même à la correction de son travail. Le maître insistera sur la nécessité de ponctuer correctement et de couper les vers de façon exacte;

h) Notation: on tiendra compte des deux facteurs: exactitude du texte et correction des mots écrits.

2°) Auto-dictée de leçons:

Toutes les leçons ne se prêtent pas à cet exercice. (Toutes les fois qu'un croquis est possible, le maître préférera ce mode de contrôle à un résumé.) Mais, pour certaines leçons d'importance capitale (celles surtout pour lesquelles le maître a, lui-même, composé un résumé au tableau), on pourra procéder suivant un processus se rapprochant de celui que nous avons analysé ci-dessus.

Ici encore, il sera excellent de répéter, après un certain temps, une auto-dictée déjà faite: on pourra constater si, d'une part, les enfants se souviennent toujours du résumé, d'autre part, si l'orthographe du texte est au moins aussi bonne qu'à la première épreuve.

Avantages de la Méthode:

En plus des deux avantages importants que nous signalons au début de cet article, nous trouvons que l'auto-dictée est une méthode intéressante pour les raisons suivantes:

1°) C'est une méthode active de contrôle, qui plaît aux enfants: le maître n'a pu interroger oralement tous les élèves: or, tous ceux qui ont appris leur leçon ou leur récitation, sont impatients de le prouver!

2°) Chaque élève travaille selon son « rythme ». Les meilleurs élèves seront à même de transcrire parfaitement une poésie, même assez longue; les élèves moins doués ne copieront peut-être que quelques lignes, mais ne seront pas, du moins, un poids qui gêne « le travail » des bons éléments.

André FEUVRIER.

La lecture à la Section préparatoire

A partir de maintenant le travail est réparti différemment.

Les leçons sont nettement différenciées.

ECRITURE

ETUDE DES MAJUSCULES. — Reprendre la lettre minuscule. Étudier la lettre majuscule correspondante. Puis, un mot.

I I Irma.

L'étude a seulement pour but la forme et les dimensions des lettres.

Expliquer tout de suite que les majuscules s'emploient pour les noms propres (faire trouver des exemples) au commencement d'un texte, après un point. Au fur et à mesure que les majuscules sont vues, elles seront employées dans les textes.

ETUDE DU SON. — Dans une leçon à la fois de vocabulaire et d'initiation à l'orthographe.

Soit OU

bout - cou - doux - fou - goût - houx - joue - loup
mou - nous - pou - sou - tout - vous, etc...
illustration un loup - une branche de houx

LECTURE COURANTE. — Avec le son ou:

Où va André? Il a couru sur la route. Sa maman ne l'a pas voulu. La balle d'André a roulé dans l'égoût. André a couru après sa balle, mais la balle a passé sous une roue. faire chercher le son OU dans la lecture et énoncer les mots qui le contiennent par les enfants qui lèvent la main. On passe ensuite à la lecture courante.

DICTEE PREPAREE

le sou de louis a roulé dans la boue

Lire, épeler, copier (corriger la copie) puis, enfin, la phrase sera dictée et corrigée au crayon par les enfants.

LECTURE SUR LE LIVRE

LECTURE COURANTE SANS PREPARATION. — Les enfants la prépareront seulement tout seuls pendant que la maîtresse écrit. On pourra faire copier.

Bébé est désolé. André l'amusera. Il se dissimule sous le lit: « Coucou, bébé! » Bébé écoute, il sourit, il est ravi. André se roule sur le tapis, il se lève et joue avec bébé. Bébé rit.

INITIATION GRAMMATICALE. — Voici une leçon très utile au point de vue lecture parce qu'elle est, avec variante, la répétition du son étudié.

Le verbe marquant l'action, nous procérons par geste et nous faisons trouver:

Je goûte la soupe.

Dis à ton camarade ce qu'il fait.

Tu goûtes la soupe (faire remarquer le s après tu).

Raconte à l'autre ce que celui-là fait.

Il goûte la soupe.

La maîtresse écrit au tableau en se servant au début des lignes de majuscules étudiées en écriture.

Faire copier.

Son OI

bois - doigt - foie - joie - loi - noix - moi - poids
roi - soie - toi - voix

Je dessine au tableau une poire, une voiture, un bateau à voile.

Maman a donné une boîte d'étoffes à Cécile. Cécile

désire une robe pour sa poupée. Maman lui fera une jolie robe de soie. Cécile a mis sa poupée dans sa voiture.

Étudier comme précédemment: Je pousse la voiture, Tu pousses la voiture.

ON - OM

ON. — bonbon - bacon - don - fond - gond - jonc - long - monde - non - pont - rend - sen - then (h paresseux) - savon.

OM. — nem - bombe - pompe.

Non, non, Cécile, ne joue pas avec ton ballon. Donne-le moi. Joue avec bébé dans la cuisine. Il a dix coquilles de noix. Tu as une pomme, tu l'occuperas.

Étudier ensemble an - en - am - em.
André - banc - gant - mante - camp - lampe - jambe
hampe - menthe - pente - enfant - sente - tente
Présenter quelques illustrations aux élèves.

Mimer EN ANT

J'enfonce un clou en tapant
Je suis tombée en courant
J'ai eu froid en lavant
Je me suis écorchée en tombant
Ecrire seulement: en tapant, en courant, etc.

MENT

Cet enfant poli salue poliment
Il est gentil, il joue gentiment
Il est très sage, il travaille sagelement
La lecture est facile, l'enfant lit facilement.
Ecrire seulement les adverbes.

UN (connu) IN

Nous dessinons et écrivons un lapin, un serin, un sapin, du vin.

moulin - calepin - matin - pintade - lin - pinson - Invité
injure - dinde - boudin - ravin - gamin
un lapin a filé dans le jardin. C'est un malin. Ce matin, Cécile et André ont voulu dire à papa le coin où ils ont vu le lapin, papa est allé dans le jardin, mais le coquin a filé sous le tas de bois.

CH

Voici notre lettré paresseuse h qu'un tout petit camarade e va parvenir à faire travailler.

la chasse - du chocolat - un chou - une chanson - le marché - un chêne - un chimpanzé

André a donné un petit os de lapin à son chat: Titi. Mais voilà Médor jaloux. Le chat bondit sur le chemin. Médor le poursuit mais le chat est habile et, d'un bond, il est sur le lilas. Médor est désappointé. Le chat a fini son os, alors, il lèche sa patte et lisse sa moustache.

C'est ainsi qu'il faut étudier tous les sons en les faisant entrer immédiatement dans une lecture courante bien appropriée aux enfants de la classe afin d'utiliser au maximum ce don d'intuition dont tous sont doués et cette curiosité naturelle qui, bien cultivée, est si utile à la formation de l'esprit.

ER - EZ

ER. — (le verbe indique l'action). Je mime et les enfants devinent: tailler - laver - brosser - lier - limier, et j'écris au tableau.

EZ. — Je commande et les enfants miment: tapez - coupez - buvez, etc., et j'écris au tableau.

Pour chaque son, il faut voir la leçon correspondante sur le livre dont la classe dispose.

Les deux livres Gabet-Gillard m'ont paru les plus faciles à utiliser.

Les textes de lecture courante ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Chacune d'entre nous en trouvera d'elle-même spécialement appropriés à sa classe.

En général, il ne faut pas compliquer. Lorsque l'enfant a étudié **co** et **in**, dans une petite phrase courante, il lit « coin » par intuition. Inutile pour l'instant de faire une leçon sur **oin**.

Pour certains sons, employer les mots appris globalement par exemple: André pour **dr** et des mots qui intéressent spontanément les enfants comme **train**, **aéroplane**. Ces mots servent d'introduction à l'étude du son dans des mots moins frappants.

I. — Finir l'étude des majuscules.

II. — Consacrer quelques leçons à l'écriture des chiffres. Les faire situer sur des lignes verticales (ceci est très pratique pour les opérations) et leur donner deux interlignes de hauteur.

III. — Reprendre l'étude des lettres. — Pour la pente, les pleins et les déliés. D'après mon expérience, il me semble qu'il vaut mieux, sans rigueur excessive, insister pour une légère pente à droite qui évite la pente à gauche prise facilement par l'écriture dite droite.

Faire une ligne de déliés (les déliés sont plus penchés que les pleins) une ligne de bâtons, une ligne de **i**: **i i** une ligne de doubles bâtons, une ligne de **u**, une ligne de triples bâtons, une ligne de **m**.

A partir de maintenant les enfants sont suffisamment habiles pour remplacer, lorsque le travail d'écriture de la journée est fini, la ligne de petits points par une petite bordure géométrique pour laquelle on exigera la plus grande précision (usage des crayons de couleur).

Ces dessins sont utiles pour donner à l'enfant de l'habileté manuelle et pour forcer son attention à la précision.

LECTURE COURANTE. — Désormais, la lecture courante se fait uniquement sur le livre. D'après mon expérience, il me semble que le livre préparatoire de la série des livres de lecture de Dumas, chez Hachette, est le plus pratique.

I. — Ecrire le numéro et la page de la lecture sur le cahier.

II. — Examiner la gravure. Les enfants disent tout ce qu'ils voient et conjecturent l'action.

III. — Étudier les difficultés notées au début de la lecture. La maîtresse les explique au tableau; les enfants les copient sur le cahier.

IV. — La lecture commence. Les enfants doivent suivre avec le doigt. La maîtresse se tient toujours debout entre les tables. **Elle lit le premier paragraphe** lentement en s'arrêtant aux virgules et aux points.

Puis, les meilleurs élèves lisent individuellement une petite phrase. Vérifier si tous suivent.

La lecture est alors reprise collectivement pour donner aux enfants moins développés le sens du rythme de la phrase, ensuite par toute la classe, par groupes.

Provisoirement, marquer le début et les points en frappant la règle sur le bureau pour que la lecture soit bien à l'unisson. Vérifier toujours si tous suivent. Arrêter immédiatement toute lecture qui prend un ton traînant et chantant. Et même supprimer la lecture collective pendant quelques jours, s'il en est ainsi car, alors, elle va à l'encontre du but.

Nous passons au deuxième paragraphe. — Mais, dira-t-on, à ce moment, les enfants savent la lecture par cœur. Ce n'est pas tout à fait exact, mais ils la savent suffisamment pour pouvoir, seuls, la relire littéralement sans être arrêtés par les mots difficiles. Et le soir, chez eux, même les derniers de la classe qui, tout de même connaissent des sons comme **le** - **la** - **ou** - **en** auront plaisir à relire

sinon la lecture entière, tout au moins des phrases et ils fourniront un effort personnel très utile. Les meilleurs reliront facilement le texte entier. Et si la lecture leur a plu, ils aimeront, de temps en temps, faire l'effort de la relire tout seul.

(Voir les petits exercices à la fin du texte).

ORTHOGRAFHE

ETUDE DES SONS. — Reprendre l'étude des sons même les plus faciles. On peut grouper les sons analogues, par exemple :

o - au - eau

Pour **o** nous dessinons un pot, un sabot, un domino.

Nous trouvons :

Un mot - un rôti - la côte - une botte - une robe - une gomme - un homme - une note.

La maîtresse écrit le mot au tableau, on épèle en regardant, en se retournant, on écrit de mémoire; on copie lorsque les enfants commencent à être fatigués.

pour **au**

Une taupe - une faute - à gauche.

eau

Un bateau - un gâteau - un râteau - un château.

DICTEE PREPAREE

Prendre une petite phrase de la lecture courante.

Mon chien Muscat devient un vrai petit fou à la campagne.

La phrase est écrite au tableau. Elle est lue individuellement par plusieurs enfants. Tous la répètent. Tous ont une petite feuille ou une ardoise pour la préparation.

Faire épeler et écrire: chien, devient (noter le **t).**

Mon Muscat (Noter le son **u**).

Vrai, fou, campagne (noter le **m** devant **p**).

On copie la phrase entière. La copie est corrigée. La maîtresse souligne la faute; l'enfant la corrige lui-même et recopie le mot.

Le texte est caché. On prend les cahiers et on fait la dictée.

La maîtresse découvre le texte. Les enfants prennent leur crayon noir et corrigeant eux-mêmes. Vérification.

INITIATION A LA GRAMMAIRE

Continuer les petites études que nous avons commencées sur **un** ou **une**, **le** ou **la** à placer devant un nom.

On peut faire une colonne de noms dont on écrira le pluriel.

Par exemple: un crayon, un lion, un savon, une maison, etc., même exercice avec **le**, **la**, **Y**.

Puis on mélange les articles qui ont des pluriels différents.

Mélanger les singuliers et les pluriels et les faire retrouver. Parler des **nos** communs, des noms propres.

Beaucoup plus tard on pourra, si les enfants sont très avancés, commencer de petites questions écrites sur la dictée. Tout cela est naturellement une initiation plutôt qu'un travail personnel de l'enfant. Si les enfants sont très jeunes, le travail est fait oralement.

ORALEMENT

I. — Copier un nom propre de la dictée.

II. — Copier cinq noms communs.

III. — En quelle saison prend place l'aventure de Jean-not.

On fait copier les questions comme les enfants auront à le faire plus tard mais en procédant question par question et en vérifiant si chaque question est copiée convenablement, puis on écrit.

REPONSES

Un enfant relit la première question. On contrôle si les enfants en ont bien compris le sens. Et tous les enfants écrivent seuls la réponse.

Quand les réponses sont finies on en fait immédiatement la correction et les enfants corrigent au crayon.

Cet exercice, qui convient aussi bien à un cours élémentaire première année, ne peut être essayé par écrit, avec une bonne classe, que vers la deuxième moitié du deuxième trimestre et peut rester trop difficile pendant toute l'année pour de très jeunes enfants. Quoiqu'il en soit, c'est un excellent exercice d'attention au sens des mots et par cela même de compréhension de la lecture.

COMPOSITION DE PHRASES

On peut essayer de petits exercices de composition de phrases (exercices d'initiation).

On choisit dans la lecture une phrase que la maîtresse écrit au tableau.

Ex: On se met à table. Les enfants servent aux minets qui ronronnent les petits morceaux de leur viande.

La phrase est lue, relue puis copiée par les enfants qui sont invités à en construire une autre en gardant les mots soulignés. La meilleure est écrite au tableau et copiée par les enfants.

Autres exemples : On fait de la crème au chocolat. Les enfants regardent leur maman qui casse les œufs.

TROISIÈME TRIMESTRE**ÉCRITURE**

ÉCRITURE. — Les exercices de lettres en écriture fine

sont probablement terminés. On peut commencer à s'exercer à l'écriture plus grosse. Deux interlignes.

LECTURE. — **Lecture courante. Etude de sons. Orthographe.**

INITIATION À LA GRAMMAIRE. — Pour ces exercices, continuer comme précédemment. Commencer à ajouter des qualités aux noms (adjectifs qualificatifs).

Composition grammaticale de la phrase: **On cherche un nom, puis un verbe.**

Le lion rugit. La poule picore.

Puis on ajoute une qualité au nom.

Le gros lion rugit. La petite poule picore.

Le gros lion affamé rugit. La petite poule noire picore.

CONCLUSION. — De cette façon, le travail de la classe est très actif. Les enfants intelligents — ou en retard d'un an pour cause de santé — peuvent aborder tout de suite le cours élémentaire deuxième année pour entrer dans le secondaire à l'âge normal. La majorité des élèves forme un très bon cours élémentaire première année.

Lorsque j'ai essayé cette méthode, mise au point dans une classe de 45 garçons de 7 ans qui n'étaient jamais allés en classe par suite de la guerre, la plupart sont montés directement au cours élémentaire deuxième année après examen de M. le Directeur. Trois ou quatre seulement sont allés au cours élémentaire première année. Ils auraient dû aller dans une classe de perfectionnement. Mais je dois dire qu'avant la fin de l'année, les enfants étaient très fatigués et je l'étais aussi. Était-ce l'effet d'un travail enthousiaste trop intensif ou déjà l'épreuve du début de la guerre? C'était l'année scolaire 1940-1941.

D. MARTIN.

VIE DES SECTIONS ET DES CATÉGORIES

LETTER AU MINISTRE COMITES CONSULTATIFS DEPARTEMENTAUX

Par circulaire du 24 juillet 1936, M. le Ministre de l'Education Nationale invitait les Inspecteurs d'Académie à convoquer aux réunions du Comité consultatif, le Secrétaire général du groupement professionnel le **plus représentatif du département**. Ainsi, pour l'ensemble des départements, le secrétaire du syndicat national des instituteurs prenait place au Comité Consultatif, à côté des conseillers départementaux, tous membres du Syndicat National (C.G.T.).

Or, dans la plupart des départements, à côté du Syndicat National C.G.T., existe une section du Syndicat Général de l'Education Nationale (C.F.T.C.) qui, par suite du scrutin majoritaire

en vigueur pour les élections au Conseil départemental, n'obtient aucune représentation, bien qu'elle rassemble parfois une minorité importante d'instituteurs.

La justice exige la représentation des minorités, le Syndicat Général de l'Education Nationale doit siéger avec les représentants du Syndicat National aux Comités consultatifs afin que soient défendus les intérêts de **tout le personnel enseignant**.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir accorder le plus rapidement possible, au secrétaire départemental du Syndicat Général de l'Education Nationale, le droit de **siéger au Comité consultatif**, au même titre que le secrétaire départemental du Syndicat National.

ACADEMIE DE PARIS

La section académique de Paris, réunie en assemblée le 6 décembre 1945 :

A. — A élu son bureau. Secrétaire général : M. Roux, professeur au lycée de Saint-Germain (Seine-et-Oise).

Secrétaire administrative : Mme François Henry, 40, avenue Bosquet, Paris-7^e.

Secrétaire administrative adjointe pour les sept départements : Mlle Huck, professeur au lycée Fénelon, 124, rue de Picpus, Paris-12^e.

Secrétaire administrative adjointe pour la Seine et la Seine-et-Oise (enseignement secondaire) : Mlle Warot, 67, rue Buffon, Paris-5^e.

Secrétaires pour l'enseignement du 1^{er} degré : Seine : M. Besnard, 6, rue Carnot, Levallois-Perret (Seine). Seine-et-Oise : Mlle Brocard, directrice d'école, Montmorency (Seine-et-Oise). Sept autres départements : Mlle Audouin, 11, rue Ferdinand-Buisson, Clichy (Seine).

Trésorière : Mlle Aupetit, 182, avenue de la République, Fontenay-sous-Bois (Seine). C.C. 5167-37.

Représentation par catégorie : Enseignement supérieur : M. Marron.

Bibliothèques : Mlle Fabre, 54, rue Beaubourg, Paris-3^e.

Maîtres d'internat : Mlle Guimard, 4, rue Warnier, Reims (Marne).

Professeurs collèges modernes : Mlle Eyrolles, 2, square du Rhône, Paris-17^e.

Enseignement technique : Mme Lefustec, 51, rue Vauvenargues, Paris.

Professeurs collège classique : Mlle Didier, collège de jeunes filles, Epernay (Marne).

Professeurs adjoints : Mlle Fréjaville, lycée Jules-Ferry, Paris.

Secrétaires départementaux :

Seine-et-Marne : M. Champeau, 55, avenue de Meaux, Melun.

Cher : Mlle Hamiaux, 8, place de la Nation, Bourges.

— Primaire : Mlle Fleurier, C.C. de Saint-Florent (Cher).

Eure-et-Loir : Mlle Parent, 6, boulevard Augier, Paris-16^e.

— Primaire : Mlle Lemaitre, 20, rue des Bouchers, Chartres.

Loiret : Mlle Guilhou, lycée de jeunes filles, Orléans.

Loir-et-Cher : M. Antoine, 19, place de la République, Vendôme.

— Primaire : M. Ridard, instituteur à Herbault.

Marne : M. Salvaire, 10, rue de l'Écu, Reims.

La prochaine réunion du bureau académique aura lieu le jeudi 10 janvier, à 15 heures.

B. — A entendu un exposé de M. François Henry, professeur au lycée Condorcet, membre du Comité confédéral, sur l'activité confédérale de la C.F.T.C. et sur le rôle que nous, les enseignants, pouvions jouer dans la Confédération (nécessité de s'informer, nécessité aussi de collaborer à la formation des militants, spécialement dans les écoles normales ouvrières).

C. — A entendu un exposé de la secrétaire administrative provisoire et de la trésorière provisoire sur l'activité syndicale de l'Académie :

1^o La secrétaire administrative demande : a) qu'on réponde plus régulièrement aux circulaires;

b) les noms et adresses des responsables de chaque section ou établissement avec la liste des adhérents, pour la mise à jour du fichier académique;

c) le nombre de numéros du bulletin d'octobre d'*« Ecole*

et Education » demandé par chaque section pour la propagande;

d) les postes vacants dans chaque établissement.

2^o La trésorière demande l'envoi rapide des cotisations.

M. Haumesser demande que soit étudié le cas de professeurs incapables de payer des cotisations. Il lui est répondu que la cotisation est proportionnelle aux traitements et qu'on peut s'acquitter en plusieurs versements.

Congés. — Durant les congés sans traitement, on n'est point tenu de verser une cotisation.

Retraités. — Cotisation proportionnelle à la retraite.

Proviseurs et directrices de l'enseignement secondaire. — Ceux-ci n'étant point syndiqués, il y a lieu de prévoir pour eux la possibilité de s'abonner à *« Ecole et Education »*. L'assemblée émet un vœu en ce sens.

D. — Quelques suggestions sont apportées :

a) Le groupe primaire de Seine-et-Oise demande si on peut l'aider à ronéotyper son supplément. La question sera étudiée au prochain bureau académique.

b) Le groupe primaire de Seine-et-Oise demande que soit changé le nom de la Confédération, soulignant les difficultés apportées par l'épithète de chrétien. L'assemblée, sans se prononcer sur la question, décide que la question sera portée au bureau national.

c) L'assemblée approuve le vœu qu'une campagne soit entreprise pour éclairer l'opinion publique, que l'on excite à attaquer les fonctionnaires. Ce vœu sera transmis à la fédération.

ACADEMIE DE LYON

Les membres du S.G.E.N. de l'Académie de Lyon (motion adoptée par la section du Rhône du S.G.E.N. 2^e degré) réunis en assemblée générale le 8 novembre 1945 :

— Tout en reconnaissant qu'une grève de fonctionnaires de l'Education nationale pose des problèmes délicats de responsabilité morale et matérielle vis-à-vis des familles et des élèves;

— estime que le reclassement de la Fonction Universitaire est d'une urgence vitale pour enrayer la baisse de recrutement catastrophique dans le 1^{er} degré et dans certaines catégories du 2^e degré, pour assurer l'avenir de l'enseignement, de l'enseignement supérieur, et le succès de la Réforme préparée actuellement;

— invite le bureau national du S.G.E.N. à user de tous les moyens possibles pour le faire aboutir en collaboration avec nos collègues de la C.G.T. (appel à l'opinion publique par la voie de la presse ou des publications; interventions puissantes auprès des Constituants et auprès du Gouvernement);

— se déclare prête à faire triompher cette revendication par une grève nationale, si tous les autres moyens sont mis en œuvre sans succès;

— précise que, fidèle à la doctrine constante de la C.F.T.C., elle repousse toute grève qui aurait aux yeux de l'opinion publique un caractère politique;

— et exige que la grève soit votée à la base par les sections.

VENDOME (S.G.E.N. ET S.N.)

1. La section mixte de Vendôme proteste contre le retard avec lequel les décisions sont prises en haut lieu et contre la lenteur de leur communication aux intéressés. Elle retient en particulier l'exemple suivant : la circulaire minis-

térielle concernant les prisonniers rapatriés candidats à l'agrégation et susceptibles d'obtenir une autorisation d'absence de trois mois est datée du 25 septembre. Elle a paru seulement dans le Bulletin officiel du 11 octobre, qui n'est parvenu à Vendôme que le 20 !

2. La section mixte de Vendôme renouvelle, à toutes fins utiles, le vœu que soit enfin accompli le reclassement général de la fonction enseignante, fonction n° 1 dans l'ordre du redressement intellectuel et moral de la France.

3. La section mixte de Vendôme, considérant le problème actuellement délicat de la culture personnelle des maîtres, émet le vœu que leur soit accordé, à côté du traitement payé en espèces, une indemnité payée en « bons de livres », les candidats à un doctorat pouvant bénéficier, par priorité, d'une indemnité double.

Compte rendu du Congrès du S2 de Lille du 13 décembre 1945.

Le Congrès du S2 s'ouvre à 14 heures. Quénou salue la présence de Cautoux, président du S2 du S.N.E.S. (C.G.T.) qui a bien voulu assister à nos travaux.

Etaient présentes les Sections locales de : Lille, Roubaix-Tourcoing, Armentières, Mau-beuge, Valenciennes, Cambrai, Douai, Denain, Dunkerque, Fourmies, Arras, Béthune, Boulogne, Lens, Hénin-Liétard, Saint-Quentin, Laon, Ardennes.

Quénou invite ensuite les S1 à lui rendre compte, pour le 18, des conditions dans lesquelles s'est déroulée la grève du 12 décembre.

On passe à l'examen des questions à l'ordre du jour.

I) **Rétributions et indemnités pour missions et examens ; multiplicité des services d'examen.**

Le rapporteur, Mlle Moreau, Collège J.F. d'Arras, souhaite :

— que les professeurs ayant préparé à un examen soient choisis comme examinateurs; qu'on cesse de faire appel aux secondaires pour le B.E.;

— qu'il soit fait une répartition plus équitable des services d'examen ;

— que l'Administration adresse un décompte des sommes qu'elle verse comme rétribution ou indemnité ;

— qu'elle n'envoie plus de mandats ridicules (10 fr., 20 fr., 30 fr.) pour rétribuer une surveillance d'examen.

Longue discussion : comment éviter que les services d'examen ne désorganisent l'enseignement ? Doucy signale la désorganisation de l'enseignement à Faidherbe; l'Administration, faisant, de préférence, appel aux Lillois, pour ne pas payer les frais de séjour. Doucy accepterait que les correcteurs d'érit continuent leur service, à condition qu'un plus long délai leur soit accordé et que toutes les copies soient payées. Mlle Singer s'y oppose pour l'enseignement féminin, le service d'une classe représentant pour nos collègues le travail maximum. Compte tenu de toutes les complications de la vie matérielle. Les S1 sont invités à envoyer toutes suggestions à ce sujet à Doucy; étude de cette question sera faite avec le S.N.E.S.

Vœux du Congrès : Le S2 du S.G.E.N. demande :

— qu'on cesse de faire appel au personnel secondaire pour la correction du B.E.;

— que les services d'examen nuisent le moins possible aux classes. Pour cela :

— qu'il y ait répartition plus équitable des services entre les divers établissements de l'Académie;

— qu'on fasse appel aux professeurs pour surveiller pen-

dant leurs temps de liberté, quitte à rétribuer décentement cette surveillance.

— qu'on fasse appel aux P.A. pour remplacer dans leurs classes, les professeurs en service d'examen;

— que l'Administration, quand elle verse une rétribution ou indemnité, adresse un décompte des sommes versées;

— que les frais de séjour soient décomptés à 250 francs par jour; qu'à défaut l'Administration assure le logement et les repas aux examinateurs.

II) **Situation des intérimaires, suppléants, délégués recruteurs.**

Le rapporteur pour le 1^{er} degré, Faréniaux, instituteur à Maubeuge, expose la situation matérielle des intérimaires et suppléants.

Travail de durée imprécise, gain médiocre, nombreuses dépenses (une installation provisoire coûte cher, de même que les déplacements); recrutement désordonné, qui a amené un excédent d'intérimaires et de suppléants.

Faréniaux propose :

1^{er} qu'on pallie à l'excédent actuel d'intérimaires et suppléants,

— en les renseignant sur les postes vacants ailleurs,

— en créant des postes partout où l'effectif le demande,

— qu'on renseigne les intérimaires et suppléants sur les autres débouchés possibles,

— qu'on mette à la retraite anticipée les instituteurs et institutrices qui le souhaitent.

2^{er} pour l'avenir : que l'Administration ne regarde plus le suppléant comme un pion destiné éventuellement à boucher un trou, mais comme un futur instituteur titulaire.

— qu'elle emploie constamment les suppléants, en les envoiant, lorsqu'ils sont libres, dans une école modèle,

— qu'elle les paie au mois et pendant les vacances,

— que les intérimaires soient classés en Comité consultatif.

Le rapport pour le 2^{er} degré, préparé par Boucher, Collège d'Arras, est présenté par Mlle Moreau.

Boucher demande pour les suppléants : qu'ils touchent des indemnités de déplacement beaucoup plus fortes — que les suppléances soient accordées par le Recteur — que dans toute attribution de suppléance, compte soit tenu des services rendus.

Que suppléants et délégués aient des conditions de vie plus normales : congés de maladie, traitement au moins partiel pendant les vacances. Il parle aussi des titularisations, question que doit reprendre Mlle Singer.

Après diverses explications, le Congrès du S2 du S.G.E.N. :

— demande que les frais de mission soient accordés aux suppléants et intérimaires, dans les mêmes conditions qu'aux fonctionnaires des P.T.T.

Concernant le 1^{er} degré, le Congrès du S.G.E.N. :

— demande que toute classe sans titulaire ait un suppléant, quel que soit le nombre de postes de l'école;

— que la titularisation des intérimaires de 1940, qui doit être effectuée en janvier 1946, le soit avec effet rétroactif pour 1945.

III) **La situation matérielle des normaliens de 4^e année.**

Elle est exposée par Faréniaux.

Cette situation devient de plus en plus précaire et c'est d'autant plus néfaste que les normaliens sont presque toujours d'origine modeste. La bourse de normalien ne couvre qu'une partie des frais réels et le normalien reste en partie à la charge de sa famille.

Faréniaux signale la diminution du nombre des candidats aux E.N. (pour 64 départements, 4.666 en 1940, 1.647 en 1944 pour les garçons; 7.311, 3.113 chez les filles);

Dutilleul donne les chiffres du Pas-de-Calais : avant-guerre, pour les garçons, environ 250 candidats, 75 admis; en 1945, il a fallu deux concours pour recruter 34 normaliens.

Faréniaux demande pour le normalien de 4^e année, le traitement de stagiaire.

Après discussion au cours de laquelle le cas des candidats à un concours d'enseignement du 2^{er} degré est évoqué, le Congrès du S.G.E.N. demande :

— que soit accordé aux normaliens de 4^e année le traitement de stagiaire.

On signale que Vichy l'a accordé pendant un an, on s'étonne que le gouvernement actuel fasse moins.

A ce sujet on trouvera dans ce numéro d'*Ecole et Education* des précédents.

IV) Les titularisations dans l'enseignement du 2^e degré.

Mme Singer expose la situation.

Dans l'Académie de Lille, 300 postes sans titulaires; par contre, des délégués rectoraux ont sept ans, huit ans d'enseignement. Conséquences de cet état général dans toute la France, pour les délégués :

— situation précaire : pas de garantie de stabilité, pas de droit à la retraite,

— l'Etat les paie toujours au traitement de début, sans tenir compte de leur ancienneté,

— dépendance du délégué vis-à-vis d'une Administration qui titularise selon des lois mal définies.

Pourquoi y a-t-il tant de délégués ?

— parce que les concours de recrutement (agrégation, C.A.) n'offrent qu'un très petit nombre de places, en 1945, 99 agrégés masculins, 87 féminins; 83 C.A. masculins, 111 C.A. féminins.

— parce que maints reçus à l'agrégation s'évadent de l'enseignement secondaire,

— parce que la préparation d'un concours devient de moins en moins compatible avec une fonction d'enseignement avec les difficultés de la vie.

En outre, il faut noter le cas des licenciés qui, par devoir, ont accepté un poste en 1939-40, interrompant des études qu'on les invite à reprendre aujourd'hui...

Remèdes. — Il faut liquider le passé, préparer l'avenir.

Liquider le passé : en titularisant, comme professeurs, les délégués licenciés ayant enseigné pendant trois ans, sauf cas exceptionnels dont l'Inspection générale serait juge.

Préparer l'avenir : Le rapporteur estime nécessaire le maintien d'un concours de recrutement, parce qu'il peut y avoir plus de licenciés demandant un poste que de postes à garnir, et parce que la licence actuelle n'atteste pas que le candidat a étudié tout ce qu'il aura à enseigner. En outre, elle ne comporte aucune épreuve pédagogique. Ce concours doit être adapté à son but, et le nombre de places doit être fonction du nombre de postes et non du niveau des candidats.

Tous ces points soulèvent de vives discussions : modalités des titularisations, le possesseur du C.A. sera-t-il titularisé dans un lycée, etc.

Courtoux expose la solution vraisemblable : imposer aux futurs professeurs (autres que ceux ayant l'agrégation ou le C.A.), une licence renforcée avec un système d'examen des capacités.

On examine s'il faut obliger les candidats à enseigner un an au préalable. Objections.

En définitive, le Congrès du S2 au S.G.E.N. :

— demande la titularisation des délégués licenciés ayant trois ans d'enseignement.

— demande l'allongement des listes d'agrégation et de C.A. dans toute la mesure où le niveau du Concours le permet.

Incidentement, il demande la publication des notes des chefs d'établissement, et la publication complète des rapports d'inspection.

V) Date et Contrôle des nominations, déclarations de vacances des postes, représentation aux Conseils élus. Conseil intérieur, date de l'élection, durée, rétribution.

M. Doucy, rapporteur, rappelle dans quelles conditions s'est effectué le mouvement. Il propose l'ordre du jour suivant que le Congrès, après explications, accepte.

Le Congrès du S2 du S.G.E.N. :

— Constatant que, durant la presque totalité du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, par suite du retard apporté aux nominations, un grand nombre d'établissements ont dû fonctionner avec un personnel réduit;

— Considérant que ces nominations tardives, outre qu'elles compromettent les études, encouragent l'arbitraire des bureaux

et tendent à généraliser le système des délégations rectoriales, portant ainsi atteinte aux règles normales du recrutement et au principe de la sécurité de l'emploi;

— s'élève contre la négligence systématique des règlements qui prescrivent la publication immédiate et intégrale des nominations et mutations, ainsi que la communication à chaque intéressé de la copie de son arrêté de nomination;

— demande que la liste des postes occupés par des non-titulaires et des postes vacants par suite de retraite du titulaire soit portée officiellement à la connaissance du personnel intéressé au moins un mois avant la fin de l'année scolaire, et que les déclarations de candidature à ces postes soient reçues jusqu'au 14 juillet;

— insiste pour que le mouvement des nominations et mutations ait lieu à des dates assez éloignées de la rentrée pour permettre aux intéressés d'organiser la nouvelle installation de leur famille, et soit, dans tous les cas, terminé pour le 15 septembre;

— revendique pour le personnel le droit de participer au contrôle des nominations et de l'avancement par l'entremise d'organismes consultatifs élus suivant le principe des Confédérations minoritaires, à titre d'observateur.

M. Doucy parle ensuite du Conseil Intérieur. Ses membres pourraient être élus, compte non tenu de leur appartenance syndicale, en se basant sur leur valeur personnelle et leurs mérites. Ces éléments ne sont pas connus à la mi-octobre par les nouveaux venus. M. Doucy propose l'ordre du jour suivant, accepté par le Congrès :

Le S2 du S.G.E.N. :

Soucieux de contribuer à la bonne marche des établissements par un renforcement de l'autorité et de l'efficacité du Conseil Intérieur;

— souhaite que la désignation au Conseil Intérieur puisse se faire par voie d'entente préalable entre les représentants des sections locales des deux syndicats et avec l'assentiment des candidats eux-mêmes;

— estime que le sérieux et l'honnêteté des élections exigent que celles-ci soient reportées à la fin de décembre;

— demande que les allégements de service ou les indemnités compensatrices accordés aux membres élus puissent se cumuler sans restriction d'aucune sorte avec les avantages afférents à d'autres fonctions et nommément à celle de professeur principal.

La question VI : examen de l'horaire des grandes classes, n'a pas été discutée.

VII) Conditions des stages professionnels (6^e nouvelle).

Ces stages ont été organisés pour les moniteurs de Colonies de vacances, les maîtres d'internat, les enseignants en 6^e nouvelle. L'organisation de ces stages amène à émettre les vœux suivants :

Le S2 du S.G.E.N. demande que les stages professionnels aient lieu pendant les grandes vacances, et non pendant celles de Pâques ou de Pentecôte. Ces stages doivent être prévus assez longtemps d'avance pour que les intéressés puissent s'organiser utilement.

Le principe de ces stages doit être, au point de vue matériel, la gratuité de l'entretien.

VIII) Election du Bureau.

Malgré la circulaire du Bureau provisoire, une seule candidature a été présentée, celle de M. Podevin (Valenciennes) pour représenter les titulaires de lycée.

Le bureau s'établit comme suit :

Secrétaire général : Quenu, prof. adj. Armentières; Secrétaire général adjoint : Gouzon, agrégé, Lille; Secrétaire administrative, Mme Singer, agrégée, Lille; Trésorier, Duthilleul, instituteur, Pas-de-Calais; Secrétaire pédagogique, Taufour, instituteur, Lille; Représentant des titulaires de lycée : Podevin, Valenciennes; Représentant de l'enseignement supérieur : Ferret, Fac. de Lettres; Représentant de l'administration : Dupas, secr. des Facultés; Représentant les collèges de garçons : Leclerc, Dunkerque; Représentant les collèges de jeunes filles : Mme Moreau, Arras; Représentant les collèges Modernes : Mme Rollin, Gondrecourt; Représentant les collèges techniques : Mme Broustauf, de Tourcoing, si elle peut venir aux réunions de Bureau; sinon M. Martin, de Fournies, accepte, sans pouvoir venir aux réunions, car il a classe le jeudi.

Agrégés : Létoquart.

P. A. : représentés par Quénau.

Instituteurs : Nord, Taufour; Pas-de-Caïaïs, Duthilleul.

L'ACTION DU S.G.E.N. EN FAVEUR DU DESSIN

Un certain nombre de collègues professeurs des Lycées et Collèges de province ont écrit au S.G.E.N. pour demander quelles étaient l'action engagée en faveur des professeurs de dessin au sein de la C.F.T.C. Je leur ai immédiatement répondu.

Pour les adhérents qui désireraient être informés, voici, établi ci-après, le bilan d'une année d'efforts.

A la suite des travaux de la Commission des traitements du S.G.E.N., le bureau a présenté au Ministère de l'Education nationale les revendications de notre discipline, celles qui, depuis toujours, ont été formulées par le syndicat des professeurs de dessin. Se basant sur la valeur et la difficulté des deux certificats d'aptitude à l'enseignement du dessin premier degré et degré supérieur, sur la durée des études préparatoires, sur le faible pourcentage des candidats reçus par rapport au nombre des candidats présents, il a demandé la parité de traitement à parité de connaissances et obtenu un certain nombre de reclassement. (Ces résultats n'excluent pas la poursuite d'améliorations souhaitables et dont il sera fait état dans un proche avenir).

Ces reclassements figureront au prochain collectif. Nous les ferons connaître dès que le journal officiel confirmera les assurances qui nous ont été données.

a) A l'égard des professeurs des Lycées de Paris qui doivent être assimilés aux professeurs licenciés des Lycées de Paris;

b) A l'égard des professeurs de Collèges et des délégués rectoraux dont la situation doit être sensiblement améliorée.

Les classes de 6^e nouvelles ont également fait l'objet de l'attention du S.G.E.N. Il a été demandé, pour le professeur de dessin, les avantages dont bénéficient les professeurs des autres disciplines. L'heure de présence au conseil de classe hebdomadaire comptera désormais au nombre de ses heures de service.

Un certain nombre d'affaires particulières ont été traitées et solutionnées dans le sens de l'équité.

Une demande a été faite auprès de M. Monod, directeur de l'Enseignement du second degré, pour souligner l'injustice de certains termes contenus dans un article publié récemment dans un bulletin se réclamant du Ministère de l'Education nationale et leur caractère tendancieux (l'auteur anonyme de cet article doit être considéré comme seul responsable).

La commission pédagogique suit de près les questions d'enseignement.

Enfin, le S.G.E.N. a demandé le rétablissement de l'épreuve de dessin facultative au baccalauréat.

Telles sont, résumées succinctement, les démarches faites par les soins du bureau. Rien de ce qui nous touche et nous intéresse n'a été négligé. Nos adhérents peuvent être assurés que la défense de leurs intérêts n'a pas été abandonnée et qu'ils ont été bien soutenus par le bureau du S.G.E.N.

J. Aufort.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Quelques membres de l'Enseignement technique ont tenu une réunion à Paris, le samedi 10 novembre 1945. Quelques représentants de province participaient à cette réunion.

Mademoiselle Baudoire, secrétaire de l'Enseignement technique, a donné le compte-rendu des activités du Bureau

national pour l'année 1944-45. Les collègues présents ont présenté leurs vœux qui seront transmis sans délai aux services intéressés du Ministère.

Il a été précisé que, d'une manière générale, ces vœux étaient favorablement accueillis. Toutefois, les revendications arrivent souvent trop tard, alors qu'il est difficile à l'Administration de revenir sur des faits accomplis. Il est à noter que deux membres du S.G.E.N. ont fait partie des jurys du concours d'aptitude au professorat des Ecoles Normales professionnelles, à côté de nos collègues de la C.G.T.

Mademoiselle Couron a été désignée pour entrer en contact avec les services de la Direction de l'Enseignement technique, afin d'avoir communication des informations professionnelles, au même titre que le « Syndicat de l'Enseignement technique ». Ces informations seront publiées dans « Ecole et Education » ou seront diffusées par des circulaires adressées directement aux établissements.

La question des rapports avec le syndicat des Cadres du personnel des Centres de formation professionnelle (service de l'Apprentissage, rattaché à la Direction de l'Enseignement technique) a été étudiée. Aucune décision définitive n'a été prise en raison de l'insuffisance de contacts avec le secrétaire de ce syndicat. Ces contacts seront établis.

Le numéro d'octobre d'« Ecole et Education » avait été adressé au bureau des professeurs de tous les établissements d'E. T. Il est regrettable que tous ces envois ne soient pas arrivés à destination.

Afin d'accroître le rayonnement du S.G.E.N., il est décidé d'adresser une lettre personnelle aux collègues sympathisants. Nous adressons un pressant appel à nos adhérents pour qu'ils envoient les noms d'adhérents possibles à l'adresse suivante: M. Salvaire, 10, rue de l'Ecu, Reims (Marne).

LIBRES PROPOS

Le gaffeur que je suis aime à jouir d'un certain nombre de libertés, déjà dans l'école, mais bien plus, hors de l'école. Les échos que nous avions, avant et pendant l'occupation, de la vie des enseignants sous le régime fasciste ne me faisaient guère sourire. Je me disais qu'un éventuel gauleiter pourrait bien nous imposer l'adhésion au parti unique, le seyant costume du parti, la lecture variée du journal unique, l'apprentissage puis l'enseignement de la vérité unique avec, pour nous, enseignants, l'alternative d'une adhésion totale ou... d'un séjour bucolique dans quelque Dachau...

L'heure de la Libération a sonné! A nous la liberté!

...Que vous dites!

Si nous en croyons un correspondant, l'assemblée générale d'une section départementale de certain syndicat de l'enseignement a proposé un retrait de dix ponits, pour les nominations, aux instituteurs scouts de France.

Les instituteurs ayant milité dans d'autres organisations — les jeunesse communistes par exemple — ne semblent pas menacés du même sort.

...Ouf! Je ne suis pas scout de France... Mais je m'attends au pire puisque membre de différents groupements et sociétés parmi lesquels une association de victimes de guerre et un groupe musical...

Dépêchons-nous d'en rire... avant d'en pleurer... Et vive la liberté reconquise!

Permutation. — Institutrice du département de la Seine-Inférieure cherche un permuteur pour le département de la Seine. Envoyer réponse à Mlle Duquesnoy, institutrice Harcauville, par Doudeville, Seine-Inférieure.

Chronique bibliographique

SOCIALISME de Jean Lacroix

(Edit. du Livre français, 37 f)

Un petit livre — moins de 100 pages — très important. L'auteur « ne se propose aucunement de retracer l'histoire du socialisme, mais seulement de le définir ».

Tout d'abord une analyse du socialisme traditionnel qui s'incarne dans les partis socialistes. Ce n'était pas une tâche facile, car il n'y a pas un système mais « des doctrines socialistes très différentes, un ensemble de désirs confus, de sentiments puissants qui se mêlent à des analyses économiques et à des opinions politiques ».

Lacroix pense que le socialisme est « une foi qui ne s'oppose pas nécessairement à la foi spiritualiste et même chrétienne: c'est là foi en l'homme », c'est aussi une doctrine économique et sociale qui préconise « le rattachement des fonctions économiques à la société au lieu de les laisser diffuses ». En outre, le socialisme traditionnel prend position sur la question de la propriété: la propriété privée ne se légitimant que par la capacité et le travail; sur la question de l'organisation : l'économie socialiste doit être une économie dirigée par les centres directeurs de la société, elle a plus en vue les « besoins humains à satisfaire » que « la rentabilité de chaque entreprise »; sur la question de l'égalité : le socialisme « est blessé par les inégalités sociales et a le désir d'un monde où régnerait plus de justice égalitaire ».

Mais aujourd'hui « l'idée socialiste » déborde le cadre des partis socialistes traditionnels et beaucoup maintenant se réclament du Travailisme, du Socialisme humanitaire ou du Socialisme libéral. Le socialisme de demain sera forcément imprégné de ces tendances nouvelles. Ce sont ces « orientations actuelles » que Lacroix analyse en second lieu. Il s'efforce de dégager les idées forces de chacune de ces tendances: libération du règne de l'argent et dignité du travail pour le Travailisme; perfectionnement et extension de la culture en vue du progrès spirituel pour le Socialisme humaniste; sauvegarde de la liberté spirituelle et politique pour le Socialisme libéral.

C'est dans cette direction que les hommes de notre esprit, de tradition chrétienne peuvent échapper au tragique dilemme: « ou s'abstraire de la masse pour s'abstraire des marxistes et se résigner alors à n'avoir guère d'action sur le plan social; ou s'allier avec les communistes pour agir avec eux et avec la masse, ce qui ne va pas sans les risques les plus graves », car nous avons désormais l'espoir de « voir le socialisme se détacher de ses postulats marxistes et se rattacher à l'humanisme ». Mais pour cela, il nous faut agir et supprimer le capitalisme et la condition prolétarienne, on pourra alors saluer l'avènement d'un « Socialisme humaniste où tous les hommes enfin, pourraient avoir l'expérience de l'humain et du divin ».

Lacroix pense que, là encore, la France doit jouer un rôle de synthèse et de conciliation « entre le planisme soviétique moins la dictature et la démocratie anglo-saxonne moins le capital ».

Cette rapide esquisse reflète mal la richesse de ce court ouvrage — cette concision est très appréciée alors qu'il y a tant de choses à lire — sur un sujet capital, pour les temps actuels.

J. M.

Les instituteurs et l'ascension des masses

L'abbé Joseph Ball, ancien aumônier d'un groupe de résistance, publie une étude intelligente et compréhensive d'un problème qui intéressera les membres du S.G.E.N. En une soixantaine de pages, c'est toute l'activité sociale des instituteurs qu'il cherche à définir.

Notons quelques-unes des idées qui nous paraissent les plus importantes, au point de vue de la psychologie de l'instituteur et au point de vue de l'action du syndicat national.

— La mentalité de l'instituteur évolue vers une prolétarisation toujours plus profonde.

— Malgré ce désir de fusion avec le peuple, l'instituteur est, de par son instruction et son rythme de vie, considéré par l'ouvrier comme un homme d'un autre milieu.

— Le socialisme des instituteurs est plus sentimental que doctrinaire. Révolté contre un déterminisme social dont il voit constamment les méfaits sous les yeux, il est prêt à adhérer à tout système social tendant à faciliter l'avènement d'un monde meilleur.

— Pour l'instituteur, il y a fusion entre son travail quotidien et son besoin d'action politique. Il éduque le peuple de demain et le prépare à la grande révolution sociale.

— En ce qui concerne le S.N., Joseph Ball, après en avoir montré toute l'importance, souligne que son action est plus politique que sociale, son œuvre plus de propagande que d'éducation.

L'étude de Joseph Ball ne s'arrête pas à l'examen exclusif de la mentalité d'un grand nombre d'instituteurs, à savoir les instituteurs socialistes.

Il consacre un chapitre au cas des instituteurs catholiques. Malgré tous les mérites de ce chapitre, nous aurions aimé, en tant que membre du S.G.E.N., que Joseph Ball examine plutôt le cas des instituteurs non marxistes, c'est-à-dire de ceux qui refusent leur adhésion au S.N. à cause du matérialisme qui dirige en partie toute son action.

C'est rétrécir et fausser le véritable esprit de notre syndicat que de le présenter sous un visage apparemment confessionnel. Si, en effet, parmi nous, il y a un grand nombre de catholiques, cela ne peut et ne doit pas nous intéresser en tant que syndiqués. Seul, l'esprit chrétien (au sens le plus large) nous unit et donne à notre mouvement sa valeur, son dynamisme et son indépendance. Nous ne saurions trop le répéter et le manifester dans nos actes et notre comportement.

Malgré cette mise au point qu'il est bon de refaire de temps en temps, nous ne pouvons que conseiller la lecture de cet ouvrage dont on ne saurait trop louer l'honnêteté foncière et l'esprit de vérité.

S. R.

— Mlle Gastaldi, dont tant de nos camarades ont apprécié le dévouement, vient d'épouser M. Besnard.

— Mlle Paule Bagnol, membre du Comité national, est heureuse d'annoncer son mariage avec M. Jean Cornet, professeur au lycée de Montpellier.

Nos meilleurs vœux accompagnent ces jeunes foyers.

Félicitations
et vœux
électives

● AU BULLETIN OFFICIEL ●

REGLEMENTS UNIVERSITAIRES GENERAUX

Congés pour études ou pour convenances personnelles.
Détachements: Les demandes de congés pour études ou pour convenances personnelles, formulées par des fonctionnaires des cadres du 2^e, du 1^{er} degrés et de l'enseignement technique, ainsi que les demandes de détachement en vue d'exercer des fonctions étrangères à l'enseignement ou à l'administration collégiale, ne seront plus accordées en cours d'année scolaire.

En conséquence, toutes les demandes de cet ordre postérieures au 1^{er} octobre ne seront plus transmises. Les détachements ou délégations pour l'enseignement ou l'administration collégiale ne seront plus accordées que pour la fin du trimestre scolaire en cours.

Sont exceptées de ces dispositions, les mesures en cours en vue de constituer les cadres d'enseignement dans les établissements français des territoires occupés (Allemagne et Autriche) et les détachements dûment justifiés au titre de l'enseignement ou de la recherche en pays étrangers (B. O. n° 55, texte n° 1.895, p. 3.589).

Attribution d'une indemnité exceptionnelle de cherté de vie aux agents de l'état (B. O. n° 57, texte n° 1.968, p. 3.655).

Indemnités pour frais de mission allouées aux personnels envoyés à l'étranger (B. O. n° 57, textes n° 1.971 et suivants, p. 3.656).

Enseignement français à l'étranger. Statut du personnel (B. O. n° 57, texte n° 1.979, p. 3.658).

Centre médical scolaire: utilisation des fiches et documents pour le contrôle médical scolaire dans les établissements du premier et du second degré, et dans l'enseignement technique (B. O. n° 59, texte n° 2.055, p. 3.730).

Enseignement dans la France d'Outre-Mer. Rôle et constitution du service de coordination de l'enseignement dans la France d'Outre-Mer (B. O. n° 59, texte n° 2.056, p. 3.734).

Bourses nationales: règlement de l'examen (B. O. n° 62, texte n° 2.124, p. 3.820).

Stage des élèves de l'école nationale d'administration: doivent effectuer des stages au cours de leurs deuxième et troisième années d'études (B. O. n° 63, texte n° 2.137, p. 3.831).

Indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence: rectificatif à la liste des localités où l'on jouit de cette indemnité (B. O. n° 63, texte n° 2.140, p. 2.834).

Situation des fonctionnaires, agents et employés du G.P. R.F. appelés à servir en France et reclassés ou intégrés dans une administration centrale ou un service extérieur de l'Etat: pourront demander que l'effet pécuniaire de leur nomination dans leur nouvel emploi soit reporté au 1^{er} février 1945 (B. O. n° 65, texte n° 2.159, p. 3.856).

Indemnité différentielle allouée aux personnels des administrations publiques sous les drapeaux (B. O. n° 65, texte n° 2.161, p. 3.857).

Hygiène scolaire et universitaire: Contrôle médical scolaire: modèle des fiches qui seront utilisées dans les établissements du premier et du second degré, et d'enseignement technique.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ecole normale supérieure: règlement général et intérieur (B. O. n° 54, texte n° 1.868, p. 3.566).

Bourses en faveur des étudiants victimes de la guerre: Les bourses seront payables mensuellement et par douzième

et viendront à expiration le 30 septembre 1946. Le taux en est fixé en principe à 2.000 fr. par mois. Mais une allocation supplémentaire s'élèvera à 1.000 fr. par mois pourra être attribuée aux étudiants dont les ressources ne suffiront pas à assurer l'entretien (B. O. n° 55, texte n° 1.896, p. 3.590).

Programme du concours d'admission aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses (session de 1946, ordre des sciences). Le programme de 1945 est maintenu sans modification (B. O. n° 55, texte n° 1.897, p. 3.590).

Inscriptions dans les facultés. Dispenses du baccalauréat: les décrets donnant la liste des titres qui dispensent du baccalauréat sont complétés comme suit:

Facultés de droit: « Diplôme de sortie de l'école navale des forces françaises libres; diplôme de sortie de l'école navale britannique (Royal naval college) de Dartmouth.

Faculté des sciences: idem; Faculté des lettres: idem.

Professeurs des universités; nomination: Les professeurs titulaires de chaires sont nommés sur présentation successive: 1^{er} des commissions compétentes formées au sein d'un comité consultatif des universités dont la composition, les attributions et le fonctionnement seront réglés par décret; 2^o du conseil de la faculté intéressée. Les titulaires de chaires nouvelles sont nommés après consultation des commissions compétentes du comité consultatif des universités. Les demandes de mutation d'une chaire à une autre, dans une même faculté, et de permutation ou de transfert d'une faculté à une autre, ainsi que les créations, transformations ou suppressions de chaires, sont soumises à l'avis des conseils de facultés intéressés, puis à l'avis des commissions compétentes du comité consultatif des universités (B. O. n° 57, texte n° 1.984, p. 3.664).

Création d'établissements: Ecole pratique de psychologie et pédagogie de l'université de Lyon. (B. O. n° 57, texte n° 1.985, p. 3.665).

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

Administration centrale. Réorganisation des bureaux de la direction de l'enseignement du second degré. (B. O. n° 54, texte n° 1.870, p. 3.571).

Enseignement. Crédit de sections de rattrapage dans les établissements du second degré: De nombreux enfants, retardés dans leurs études par les événements de guerre ont échoué pour ce motif aux examens d'admission. On envisagera de créer pour eux des cours de rattrapage: sortes de leçons particulières offertes à de petits groupes qui auront révélé leur insuffisance en telles ou telles disciplines (B. O. n° 54, texte n° 1.872, p. 3.574).

Epreuves d'agrégation. agrég. des lettres, agrég. de grammaire (B. O. n° 56, textes n° 1.941 et suivants, p. 3.630-31).

Délégations rectoriales aux anciens prisonniers et déportés politiques: Les anciens prisonniers et déportés ont priorité. Ceux qui, ayant leur captivité, avaient obtenu une délégation rectoriale, ou même en ayant fait la demande, peuvent recevoir une délégation ministérielle et dans certains cas être titularisés (B. O. n° 57, texte n° 1.991, p. 3.678).

Epreuves de l'agrégation d'histoire (B. O. n° 58, texte n° 2.024, p. 3.707).

Conseils intérieurs des établissements du second degré (B. O. n° 58, texte n° 2.030, p. 3.709).

Traitements et indemnités. Fonctionnaires du second degré bénéficiaires de l'indemnité spéciale prévue par le décret du 17 octobre 1945. La présente circulaire énumère les différentes catégories de fonctionnaires visés par ledit décret. Tableau suivant. (B. O. n° 58, texte n° 2.034, p. 3.711 et suivantes).

Contrôle médical. Elèves adhérents aux associations sportives des établissements d'enseignement du second degré. Conditions à remplir pour qu'un élève puisse faire partie de l'association sportive de son établissement. (B. O. n° 59, texte n° 2.059, p. 3737).

Sixièmes nouvelles. Questions posées au conseil technique d'études pédagogiques. Le B. O. publiera les questions posées par les maîtres de sixièmes nouvelles et les réponses du conseil technique d'études pédagogiques siégeant auprès de la direction de l'enseignement du second degré. Cette méthode permettra de gagner du temps et de renseigner plus complètement le personnel qui en aura sans doute bon besoin (B. O. n° 60, texte n° 2.081 bis, p. 3.780).

Modification des épreuves du concours à l'agrégation d'histoire (enseignement secondaire) (B. O. n° 61, texte n° 2.099, p. 3.798).

Organisation des sixièmes nouvelles (B. O. n° 61, texte n° 2.101, p. 3.799).

Fonctionnaires. Retraites et honorariats (B. O. n° 61, texte n° 2.102, p. 3.800).

Agrégation masculine et féminine de grammaire: rectificatif concernant les épreuves. (B. O. n° 63, texte n° 2.144, p. 3.836).

Horaires et programmes applicables en 1945-1946 (B. O. n° 65, texte n° 2.165, p. 3.859).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Nomination des instituteurs par les recteurs: Les ordonnances des 20 novembre 1944 et 9 juillet 1945 transfèrent, des préfets aux recteurs, le pouvoir de nommer, muter, sanctionner les instituteurs et les institutrices publics. Ainsi disparaît une anomalie de notre réglementation universitaire, survivance du régime impérial. (La III^e République avait, en effet, conservé, de la loi Fortoul (14 juin 1854), la nomination des instituteurs par les préfets: c'est-à-dire que les maîtres de l'enseignement primaire public restaient soumis à l'action politique des représentants départementaux du pouvoir central.) (B. O. n° 56, texte n° 1.946, p. 3.633.)

Ecoles privées: Transformation des écoles privées des houillères du Nord et du Pas-de-Calais en écoles publiques et intégration de leurs maîtres dans les cadres de l'enseignement public. L'ordonnance du 13 novembre 1944 substitue aux compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais les houillères nationales. 25.000 élèves et 800 instituteurs des écoles privées appartenant à ces compagnies doivent donc rentrer dans l'enseignement primaire public. L'ordonnance actuelle fixe les conditions de la transformation de ces écoles privées en écoles publiques et l'intégration des maîtres des premières dans le cadre des secondes. (B. O. n° 57, texte n° 1.993, p. 3.679).

Titularisation des instituteurs pourvus du brevet élémentaire: La nationalisation des houillères du Nord et du Pas-de-Calais pose l'intéressant problème de l'intégration d'instituteurs privés dans les cadres de l'enseignement public.

Les instituteurs et institutrices qui, pourvus du brevet élémentaire, remplissent des fonctions d'enseignement public depuis une date antérieure au 1^{er} septembre 1939, peuvent, à défaut de candidats pourvus de titres de capacité légaux, être titularisés, à condition qu'ils aient enseigné depuis cette date sans autres interruptions que celles imposées par la maladie ou par les nécessités du service, qu'ils aient le certificat d'aptitude pédagogique, et qu'ils soient proposés par l'inspecteur d'académie (B. O. n° 57, texte n° 1.994, p. 3.680).

Certificat de stage des élèves-maîtres mobilisés pendant leur année de formation professionnelle: Les élèves-maîtres qui avaient accompli un trimestre entier de stage avant leur mobilisation recevront leur certificat de stage à la fin du

premier trimestre 1945-46 s'ils ont obtenu la moyenne pour l'ensemble de leurs notes (B. O. n° 64, texte n° 2.153, p. 3.850).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Examens et concours. (les programmes annexés aux présents arrêtés seront publiés dans une brochure spéciale). *Programme de la deuxième partie du certificat d'aptitude au professorat A, Sciences industrielles et Arts ménagers, aspirantes des collèges techniques.* *Programmes de la deuxième partie du certificat d'aptitude au professorat B (dessin industriel) des collèges techniques.* *Programmes du certificat d'aptitude au professorat « Commercial » des collèges techniques (deuxième partie).* Ces programmes seront envoyés sur demande adressée à la direction de l'enseignement technique, 3^e bureau (B. O. n° 55, textes n° 1.902 et suivants, p. 3.595).

Création d'établissements de formation professionnelle et d'éducation populaire: l'ordonnance du 31 mars 1945 prévoit l'ouverture de cinq écoles normales d'enseignement professionnel pour la formation du personnel d'encadrement des centres de formation professionnelle et de dix-huit centres d'éducation populaire pour la formation des maîtres d'éducation populaire et des animateurs des mouvements de jeunesse (B. O. n° 57, texte n° 1.996, p. 3.681).

Concours de recrutement: programmes limitatifs du concours d'entrée à l'école normale supérieure de l'enseignement technique et à la première partie du professorat des collèges techniques pour la session 1946 (section « lettres-langues vivantes ») (B. O. n° 59, texte n° 2.066, p. 3.743).

Recrutement des stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage (B. O. n° 59, texte n° 2.069, p. 3.749).

Règlement et programme du C. A. au professorat des collèges techniques (section A, sciences industrielles, aspirants) première partie et concours d'entrée à l'école normale supérieure de l'enseignement technique (B. O. n° 62, texte n° 2.130, p. 3.823).

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS

Traitements des fonctionnaires des services extérieurs de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (B. O. n° 54, tableau p. 3.579).

Nature et programme des épreuves du diplôme de maître d'éducation physique et sportive pour les sessions réservées aux candidats victimes de la guerre (B. O. n° 55, texte n° 1.909, p. 3.598).

Recrutement et rémunération du personnel d'éducation physique post-scolaire (B. O. n° 56, texte n° 1.952, p. 3.637).

Professorat et diplôme de maître d'E.P.S. Modifications apportées au régime d'inscription et de convocation des candidats victimes de la guerre, et aux dates des examens prévus jusqu'en décembre 1946 (B. O. n° 59, texte n° 2.071, p. 3.751).

Recrutement des maîtres d'E.P.S (B. O. n° 61, texte n° 2.108, p. 3.804).

Renouvellement de délégations des professeurs et moniteurs d'E.P. mobilisés. Ces agents doivent recevoir un poste à leur libération. Leur délégation sera donc renouvelée par « tacite reconduction ». L'indemnité différentielle doit continuer à leur être payée (B. O. n° 61, texte n° 2.109, p. 3.808).

Avance de traitements aux inspecteurs de l'Education physique et des sports (B. O. n° 64, texte n° 2.155, p. 3.851).

Organisation du contrôle médical des activités physiques et sportives extra-scolaires (B. O. n° 65, texte n° 2.168, p. 3.862).

REMERCIEMENTS

L'Union Régionale Parisienne remercie chaleureusement les membres du S.G.E.N. qui ont bien voulu accepter de collaborer à ses cours de formation, elle pense que cette collaboration cordiale et confiante va se continuer et s'amplifier.

Pour cela, elle fait appel à tous les membres du Corps Enseignant qui voudraient confronter leurs connaissances en même temps que leurs facilités d'études avec nos camarades ouvriers des sections locales ou d'entreprises, afin de continuer, pendant leurs heures de loisirs, cette belle tâche d'éducateur, d'autant plus belle qu'elle permettra de dégager une culture ouvrière qui est à ses débuts, permettant ainsi l'ascension de toute la classe ouvrière; travail plus utile, plus constructif et plus exaltant que la conquête de celle-ci par un esclavage intellectuel par la presse, la radio, etc., dont elle ne se rend pas encore complètement compte.

Il faut développer, dans la banlieue parisienne, les C. E., les conférences d'information; il faut que les connaissances philosophiques, civiques ou économiques de nos camarades de l'enseignement soient entendues dans la masse et confirmées par le bon sens et l'expérience de nos camarades militants, ouvriers ou employés.

Aussi nous comptons sur vous pour, si vous avez une soirée de libre, la donner au service de la classe ouvrière.

Pour tous nos camarades, merci.

Fernand BESSE,
11 bis, rue Roquépine.

Prière aux surveillants généraux de bien vouloir se mettre en relation avec M. Létognart, secrétaire de la section de Valenciennes.

Taux des cotisations

Traitemen	Cotisation
Inférieur à 40.000	100 fr.
De 40 à 50.000..	200 fr.
De 50 à 80.000..	250 fr.
De 80 à 120.000.	300 fr.
Au-del. d. 120.000	400 fr.

Les ménages syndiqués bénéficient d'un abattement de 100 fr. sur la 2^e cotisation.

PRIMAIRES

Suppléants éventuels.....	100 fr.
Stagiair., suppléants à poste fixe	200 fr.
Titulaires 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e classe.....	250 fr.
Titulaires 3 ^e , 2 ^e , 1 ^{re} classe.....	300 fr.
Retraités : cotisation correspondant à la retraite touchée. (Voir barème.)	

**Sauf extrême urgence envoyer toute la correspondance syndicale
32, Rue du Général-Beuret.**

La C.F.T.C. nous prie de communiquer que "Sports et Loisirs" organise un

GRAND GALA

Salle Pleyel, le 13 Février 1945, avec au programme : des vedettes, un grand orchestre, de la musique, du chant, de la danse.

Location ouverte à partir du 1^{er} Février à l'O.R.P., bureau 54, 11 bis, rue Roquépine, Paris (8^e), tél. : Anjou 06-20.

RÉDACTION :

Adresser la correspondance à **GIRY**
66, rue du Cardinal-Lemoine, PARIS V^e

Liste des Responsables par Académie

Secrétaires

Aix : Vismard, 12, rue Saint-François-de-Salle, Marseille.
 Alger : Brasier, institut. à Abbo (dép. d'Alger).
 Besançon : Culot, 26, rue Rouchaux, Besançon.
 Bordeaux : Mlle Vars, 15, rue de Bruges.
 Caen : M. Hamel, 11, r. Saint-Jacques, Rouen.
 Clermont : M. Delange, professeur à la Faculté des Sciences, 14, av. de Locarno, Clermont-Ferrand.
 Dijon : Grand, 30, rue du Lycée, Dijon.
 Grenoble : Mme Brunier, 11, rue des Dauphins, Grenoble.
 Lille : M. Quenu, 94, r. Nationale, Armentières.
 Lyon : M. Vurpas, 1, r. Tabureau, Lyon-IV^e.
 Maroc : Mme Attuyt, 45, bd du Bou-Regreg, Rabat.
 Montpellier : Mlle Bagnol, 31, av. G.-Clemenceau, Montpellier.
 Nancy : Mlle Charpentier, 10, rue Léopold-Lallmand, Nancy.
 Poitiers : Mlle Douis, 6, rue Victor-Hugo, Poitiers.
 Rennes : Mlle Le Moine, 13, rue Anatole-Le-Braz, Rennes.
 Strasbourg : Mlle Beaumont, prof. en lycée j. f.
 Toulouse : Genestet, 29, allée des Soupirs, Toulouse.

Paris :

Seine et Seine-et-Oise secondaires : Mlle Warat, 67, rue de Buffon (5^e).
 Seine : 1^{er} degré : M. Besnard, 6, rue Carnot, Levallois-Perret.
 Seine-et-Oise : 1^{er} degré : M. Girard, 44, rue de la République, Cormeilles-en-Parisis.
 Autres départements, tous ordres d'enseignements : Mme Fr. Henry, 40, avenue Bosquet, Paris-7^e.

Trésoriers

Aix : Mlle Mourier, 34, rue Saint-Jacques, Marseille. Cc. Marseille 154-40.
 Alger : Mme Guion, 2, r. Auber, Alger. Cc. Alger 434-05.
 Besançon : Henriot, inst., Naisey (Doubs). Cc. Dijon 206-96.
 Bordeaux : Mlle Marchal, 11, rue Victoire-Américaine, Bordeaux. Cc. Bordeaux 1057-55.
 Caen : Mlle Bozzi, 31, rue Louis-Ricard, Rouen. Cc. Rouen 749-66.
 Clermont : Mlle Tixier, inst. Dompierre-sur-Besbre (Allier). Cc. Clermont 638-13.
 Dijon : Armynot du Châtelet, 54, boul. Carnot, Dijon. Cc. Dijon 491-43.
 Grenoble : Mlle Roux, 8, rue Etienne-Marcel. Cc. Lyon 1945-51.
 Lille : M. Dutilleul, instituteur à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais). Cc. Lille 140-351.
 Lyon : M. Tournissou, 341, rue Paul-Bert, Lyon-3^e. Cc. Lyon 489-49.
 Maroc : Mme Poitout, 22, rue de la Marne, Rabat. Cc. Rabat 186-69.
 Montpellier : Mlle Barboul, sous-économiste lycée de Montpellier. Cc. Montpellier 435-56.
 Nancy : Mme Munier, 21, rue Claudot. Cc. Nancy 800-86.
 Poitiers : Mlle Douis, 6, rue Victor-Hugo, Poitiers. Cc. Bordeaux 419-76.
 Rennes : Mlle Le Moine, 13, rue Anatole-Le-Braz, Rennes. Cc. Rennes 18-458.
 Strasbourg : M. Bergeron, 30, avenue du Maréchal-Foch. Cc. Strasbourg 85-67.
 Toulouse : Mlle Lanne, 69, rue de la Concorde, Toulouse. Cc. Paris 372-413.

Paris :

Mlle Aupetit, 182, avenue de la République, Fontenay-sous-Bois (Seine). Cc. Paris 5.167-37.

Responsables nationaux

Recherche scientifique : Mlle Oswald. Cc. Paris 2.537-00. 171, boul. Saint-Germain, Paris.
 Archives : Mlle Lanher, 141, rue Saint-Dominique, Paris. Cc. 4.166-89.

BULLETIN D'ADHÉSION AU S. G. E. N.

(à retourner au Secrétaire Académique)

NOM

(en capitales)

Prénoms

Fonction

Adresse personnelle

Adresse du poste occupé

Classe

Déclare donner mon adhésion au S.G.E.N. après avoir pris connaissance de sa déclaration de principe.

Date :

Signature :